

which this personnel possesses, was not voted upon in the First Committee. The demand of the United States and British delegations not to put that Soviet proposal to the vote received twenty-four votes; eighteen voted against this demand and ten abstained. Consequently, this demand was carried through by such a number of votes as did not even constitute one half of the Members of the United Nations. But, as a result of the rejection of the Soviet proposal, paragraph 4 remains in this one-sided form. We shall not be able to get an objective picture of the armed forces on the basis of this paragraph, and that is why the delegation of the Soviet Union objects to its adoption.

We are discussing an important political question. All peoples filled with a desire for lasting peace and the development of friendly relations among all peace-loving countries are interested in a correct solution of this question.

We are presented with a resolution which in its greater part is acceptable to all of us. We have reached agreement on the first three paragraphs of the resolution. Paragraph 4 leads us aside. Moreover, the submission of information under this paragraph would provide a distorted picture of the armed forces in our countries. Therefore, paragraph 4 should be excluded from the resolution. Only by taking this paragraph out, will the General Assembly avoid placing itself in an awkward situation in the eyes of public opinion if it adopts the present resolution; by so doing, on the contrary, will help to settle such an important matter as that of the elucidation of the state of affairs in respect of the troops of Members of the United Nations on foreign territories.

On the basis of all these considerations the Soviet delegation suggests that we take out paragraph 4 from the resolution. The attitude of the Soviet delegation towards the amendment of the British representative follows from what I have said regarding paragraph 4 of the resolution.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 12.55 a.m.

FIFTY-THIRD PLENARY MEETING

Held on Tuesday, 10 December 1946, at 4 p.m.

CONTENTS

	<i>Page</i>
140. Presence of armed forces of Members of the United Nations on non-enemy territories: report of the First Committee: resolution (continuation)	1070

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

140. Presence of armed forces of Members of the United Nations on non-enemy territories: report of the First Committee: resolution (continuation) (documents A/203 and A/203/Add.1)	
---	--

The PRESIDENT (*translated from French*): The first item on the agenda is the continuation

des renseignements, non seulement sur le personnel militaire, mais aussi sur les armements dont dispose ce personnel. La demande faite par les représentants américain et britannique de ne pas soumettre cette proposition soviétique à réuni vingt-quatre voix; dix-huit représentants ont voté contre et dix se sont abstenus. Ainsi, cette demande l'a emporté par une majorité qui ne réunit même pas la moitié des Membres de l'Organisation des Nations Unies. A la suite du rejet de la proposition soviétique, le point 4 a été maintenu sous cette forme incomplète. Jamais nous n'obtiendrons une description objective des forces armées si nous nous fondons sur ce point. Voilà pourquoi la délégation soviétique s'oppose à l'adoption de ce point.

Nous traitons ici d'une question politique importante. Tous les peuples qui aspirent à une paix durable et au développement de relations amicales entre tous les pays pacifiques sont intéressés à la bonne solution de cette question.

Nous avons devant nous une résolution dont la majeure partie est acceptable pour nous tous. Nous sommes entièrement d'accord sur les trois premiers points de cette résolution. Le quatrième point de cette résolution nous écarte de la question. De plus, les renseignements qui seraient fournis conformément à ce point, donneraient une image déformée de nos forces armées. C'est pourquoi il faut supprimer le quatrième point de cette résolution. C'est seulement en excluant ce point que l'Assemblée générale, en prenant cette résolution, évitera de se placer dans une situation délicate vis-à-vis de l'opinion mondiale, et contribuera à l'œuvre si importante qui consist à préciser la situation des troupes des Membres des Nations Unies stationnées en territoire étranger.

En vertu de toutes ces considérations, la délégation soviétique propose d'exclure le point 4 de la résolution qui vous est soumise. La position de la délégation soviétique à l'égard de l'amendement britannique découle de ce que je viens de dire au sujet du point 4 de la résolution.

La suite de la discussion est reportée à la séance suivante.

La séance est levée à 0 h. 55.

CINQUANTE-TROISIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le mardi 10 décembre 1946, à 16 heures.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
140. Présence de forces armées des Etats Membres des Nations Unies sur des territoires non ennemis. Rapport de la Première Commission. Résolution (suite)	1070

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

140. Présence de forces armées des Etats Membres des Nations Unies sur des territoires non ennemis. Rapport de la Première Commission (documents A/203 et A/203/Add.1). (Suite de la discussion.)	
---	--

Le PRÉSIDENT: Le premier point à l'ordre du jour est la suite de la discussion du rapport

of the discussion of the First Committee's report on the presence of armed forces of States Members of the United Nations in non-enemy territories (annex 48).

I call upon Mr. Connally, representative of the United States of America.

Mr. CONNALLY (United States of America):

As you know, we are now going to consider the resolution of the First Committee relating to the report by Member States of their troops, and the numbers of their armed forces. We hope that the Assembly will adopt the resolution without amendment, and as expeditiously as proper consideration will permit.

I feel confident that all of us who participated in the meetings of the First Committee on this subject will feel that we have had ample opportunity to reach a decision with respect to general outlines and principles. The resolution was considered and adopted in the Committee by a majority of thirty-four votes to seven. No question arises as to whether it required a majority or a two-thirds vote. There was no veto imposed in the Committee when it registered its will by thirty-four votes to seven.

This resolution was designed as a first step towards implementing Article 43 of the Charter, which deals with the preparation of quotas of armed forces under the Security Council, and was devised by the Military Staff Committee as an international force for the preservation of peace and security in the world. The resolution provides, with good logic, for the submission of information as to the number of troops abroad in non-enemy and ex-enemy territories and in home territories. These reports are interrelated and hang together. They make one complete whole. They would be of use to the Security Council in determining the question of the quotas and the allocations of troops. It is the design of the Committee that they shall be provided by all Member States.

However, Mr. Molotov, the distinguished representative of the Soviet Union, objects strenuously to the last paragraph of the resolution. That paragraph is the one that calls upon nations to report their troops in their home territories. Curiously enough, the Soviet Union delegation introduced the original resolution. It was on the insistence of the United States delegation that there was included in the resolution a requirement that nations report on their home troops as well as on their troops in foreign territories, and when that amendment was adopted we lost the support of Mr. Molotov. The Soviet Union delegation then voted against its own resolution simply because we had extended its

de la Première Commission sur la présence de forces armées des Etats Membres des Nations Unies sur des territoires non ennemis (annexe 48).

La parole est à M. Connally, représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Comme vous le savez, nous allons maintenant examiner la résolution présentée par la Première Commission, concernant la communication, par les Etats Membres, d'information sur leurs troupes et sur les effectifs de leurs forces armées. Nous espérons que l'Assemblée adoptera cette résolution, sans l'amender, et avec toute la diligence compatible avec les exigences d'une délibération en règle.

Je suis sûr que tous ceux d'entre nous qui ont pris part aux séances que la Première Commission a consacrées à cette question estimeront que nous avons eu pleinement l'occasion de nous faire une opinion en ce qui concerne les vues générales et les principes. La résolution a été examinée en Commission, puis adoptée par trente-quatre voix contre sept. La question ne se pose donc pas de savoir si la majorité simple suffisait, ou si la majorité des deux tiers était nécessaire. Aucun veto n'a été interposé, à la Commission au moment de ce vote, lorsqu'elle s'est prononcée par trente-quatre voix contre sept.

Cette résolution a été entendue comme constituant un premier pas dans la voie de l'application de l'Article 43 de la Charte, lequel prévoit la constitution de contingents de forces armées placés à la disposition du Conseil de sécurité et que le Comité d'état-major envisage comme une force internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette résolution prévoit, comme il est logique, la communication d'informations, sur l'importance numérique des effectifs militaires stationnés à l'étranger, en territoires non ennemis et ex-ennemis, ainsi que sur les territoires nationaux. Ces informations sont corrélatives; elles se tiennent, forment un tout, et seraient utiles au Conseil de sécurité pour trancher la question de l'effectif des contingents et de la répartition des forces armées. Ces informations devraient, dans l'esprit de la Commission, être fournies par tous les Etats Membres.

Quoiqu'il en soit, M. Molotov, le distingué représentant de l'Union soviétique, s'oppose énergiquement à l'adoption du dernier paragraphe de cette résolution, lequel demande aux Etats de faire connaître l'effectif de leur personnel militaire stationné sur le territoire national. Chose étrange, c'est la délégation de l'Union soviétique qui a présenté le texte initial de la résolution. La délégation des Etats-Unis a ensuite proposé, et fini par obtenir que l'on introduise dans la résolution une disposition invitant les pays à fournir des informations sur leurs forces armées stationnées sur le territoire national, aussi bien que sur celles qui se trouvent à l'étranger; mais, au moment où cette

scope to include home territories and home forces.

Mr. Molotov says, first, that to submit information regarding troops at home will only serve to divert attention from the question which was put before the General Assembly, the question of troops stationed abroad.

The original resolution offered by the Soviet delegation only related to troops abroad in certain areas. It did not include troops even in former enemy territories. It was at our suggestion that the reports were to supply the number of troops in former enemy territories. This was finally accepted by the Soviet Union delegation. But when we proposed the provision regarding troops within the home territories, the Soviet delegation strenuously objected and voted against the resolution.

We do not understand how the furnishing of information regarding troops at home would in any wise divert attention from the subject under discussion, since it is information to the Security Council for the implementation of Article 43. The resolution still contains the three essential paragraphs of the Soviet proposal, but it calls attention to troops at home as well as abroad.

Moreover, this argument goes back to the fundamental purpose of this resolution and of the information to be submitted. After having stated several reasons for his proposal, the Soviet representative finally based it upon the value of the information for the Security Council and the Military Staff Committee, in working out the arrangements under Article 43 of the Charter, which deals with the question of security; the information which the resolution calls for is designed to be of aid to the Security Council.

Our view is that the Security Council ought to know the number of troops everywhere, not only in one geographical area, but wherever they may be located, whether at home or abroad. That information should be known to the Security Council. Now, we accepted the view that this information should include the troops in ex-enemy territories, and on the basis

proposition a été adoptée, nous avons perdu l'appui de M. Molotov. La délégation de l'Union soviétique a voté contre sa propre résolution, simplement parce que nous en avons étendu la portée en englobant les forces armées stationnées sur le territoire national.

L'attitude de M. Molotov a été la suivante: il a déclaré, tout d'abord, que la communication de renseignements sur les forces se trouvant sur le territoire national aurait pour seul effet de détourner l'attention de la question dont l'Assemblée générale est saisie, celle des forces armées stationnées à l'étranger.

La résolution primitive proposée par la délégation de l'Union soviétique avait trait uniquement aux effectifs stationnés en territoire étranger, dans certaines régions; elle ne visait pas les forces armées stationnées sur le territoire de pays ex-ennemis. C'est sur notre proposition qu'il a été décidé que les informations à fournir devraient porter également sur les forces armées se trouvant sur le territoire des pays ex-ennemis, et la délégation de l'Union soviétique s'est finalement ralliée à cette idée. Par contre, lorsque nous avons proposé que la résolution couvrit aussi les effectifs stationnés sur le territoire national, la délégation de l'Union soviétique s'y est opposée vigoureusement et a voté contre la résolution.

Nous ne voyons pas comment la communication de renseignements sur les forces armées stationnées sur le territoire national détournerait d'une manière quelconque l'attention de la question en discussion, étant donné qu'il s'agit d'informations destinées au Conseil de sécurité en vue de la mise en application de l'Article 43. La résolution dont l'Assemblée générale est saisie contient toujours les trois paragraphes essentiels de la proposition de l'Union soviétique, mais elle attire aussi l'attention sur les forces armées stationnées sur le territoire national aussi bien que sur celles qui sont à l'étranger.

Cet argument nous ramène tout droit au but fondamental de la résolution et à l'objet des renseignements à fournir. Après avoir fait valoir diverses raisons en faveur de la proposition soviétique, le représentant de l'Union soviétique a finalement justifié cette proposition en prenant comme critère la valeur que les renseignements dont elle prévoit la communication pouvaient présenter pour le Conseil de sécurité et pour le Comité d'état-major, lorsque ceux-ci auraient à élaborer les accords prévus par l'Article 43 de la Charte, qui a trait à la question de la sécurité. Or, les renseignements réclamés par la résolution sont de ceux qui doivent être utiles au Conseil de sécurité.

A notre avis, le Conseil de sécurité devrait connaître les effectifs militaires qui se trouvent partout dans le monde, et non pas seulement ceux qui sont stationnés dans une région déterminée; il faut qu'il connaisse l'effectif des forces armées, en quelque endroit qu'elles soient stationnées, sur le territoire national ou à l'étranger. Le Conseil de sécurité devrait posséder ces infor-

of that, it was expressly stated in the preamble of the resolution.

Let us stick, therefore, to the main purposes, as we have all accepted them. It becomes clearly evident that to eliminate reports on troops at home would completely rob the information of its value to the Security Council as a basis for implementing Article 43.

A census of troops, as preliminary information for use by the Security Council in connexion with Article 43, has practically no value if it excludes information on home forces. If it excludes home forces, presumably it would exclude the great body of the armed forces of the respective nations.

Information on the number of troops which a few countries may, at the moment of presenting the report, have stationed outside their home territories will be of little use to the Security Council in implementing Article 43. The number of nations that have troops outside their borders is so small, and those troops are relatively so few in comparison with the home forces, that the information would be of negligible aid or benefit to the Security Council, unless it included information on home troops.

If the report is to have any value at all, it must include figures for all countries. The Charter so provides. Moreover, it must not omit information on forces stationed on home territories, since, in the case of all States represented here, these troops doubtless constitute the main bulk of their armed forces.

Now, the Security Council wants information from all the fifty-four nations, as the Charter provides that all the fifty-four Members of the United Nations must supply this information. To restrict it only to those having troops abroad would secure information from only a small number of States, and then only regarding a very small number of their troops as compared with the numbers in their home territories. You would reduce the effectiveness and the value of the information for the Security Council.

The second argument which the Soviet representative has repeated is that reports on home troops are connected in some special way with the problem of disarmament. If this is so, there is no greater factor and phase of this matter of general disarmament than the vast armies that are in the home countries of the great and powerful nations of the earth.

Mr. Molotov has, as before, observed that a

mations. Nous sommes convenus qu'elles devraient couvrir les forces armées stationnées sur le territoire des Etats ex-ennemis, et c'est ce qui est expressément dit dans le préambule de la résolution.

Tenons-nous en donc aux buts essentiels de cette résolution, tels que tous nous les avons acceptés. Il est bien évident que, si l'on supprimait les informations relatives aux effectifs stationnés sur le territoire national, les informations qui seraient fournies n'auraient plus, pour le Conseil de sécurité, aucune valeur comme base pour l'application de l'Article 43.

Un recensement des effectifs, à titre de renseignement préliminaire à l'usage du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Article 43, n'a pour ainsi dire aucune valeur si l'on en exclut les forces armées se trouvant sur le territoire national. Ce serait, en fait, exclure très probablement le gros des forces armées des diverses nations.

Les informations sur les effectifs que quelques pays pourront avoir hors de leur territoire national au moment de fournir leurs informations ne seraient guère utiles au Conseil de sécurité pour l'application de l'Article 43. Bien peu de nations, en effet, sont dans ce cas, et les effectifs dont il s'agit sont faibles par comparaison à la masse des forces armées stationnées à l'intérieur. Ainsi, ces informations seraient-elles de peu de valeur pour le Conseil de sécurité, je dirai même qu'elles n'auraient pour lui qu'une valeur négligeable, à moins qu'elles ne portent également sur les effectifs se trouvant sur le territoire national.

Si l'on veut que les renseignements aient quelque valeur il faut qu'ils s'étendent à tous les pays. C'est d'ailleurs ce que prévoit la Charte. De plus, il ne faut pas omettre des renseignements à fournir le chiffre des effectifs stationnés sur le territoire national, car ces effectifs constituent indéniablement le gros des forces armées de tous les Etats représentés ici.

Or, le Conseil de sécurité doit recevoir des renseignements de la totalité des cinquante-quatre nations puisque la Charte stipule que chacun des cinquante-quatre Membres des Nations Unies doit les fournir. S'en tenir aux effectifs stationnés à l'étranger, ce serait limiter l'enquête à un petit nombre d'Etats et, de plus, à une fraction de leurs forces armées très faible par rapport à l'importance de leurs effectifs stationnés sur le territoire national. Agir de la sorte serait donc diminuer l'utilité et la valeur des renseignements pour le Conseil de sécurité.

Le second argument que le représentant de l'Union soviétique a fait valoir avec insistance est qu'il existe un lien particulier entre les renseignements concernant les effectifs stationnés sur le territoire national et le problème du désarmement. S'il en est ainsi, il faut reconnaître que le plus important de tous les facteurs dans le domaine du désarmement général est constitué par les armées considérables qui se trouvent sur le territoire national des principales Puissances du monde.

M. Molotov a fait observer une fois de plus

soldier does not fight with his naked hands, but needs armaments. He implies, as before — and this somewhat mystifies us—that this obvious fact applies to a soldier at home, but not to a soldier abroad. He complains that the resolution in its final form does not call for information regarding armaments. I may here observe that his original resolution, as introduced and as considered by the First Committee, at no place calls for any information regarding armaments. It is only when we called for information on troops within home territories that the Soviet Union became interested in calling for information on armaments.

Allow me to say at this point that we are considering now, and shall shortly have before the Assembly, the general question of disarmament, including not only every soldier, but the armaments and the weapons which he will employ. So Mr. Molotov need have no fear that this matter will be neglected. We cannot, of course, for a moment accept the unreal distinction that he seeks to make. If we are reporting on numbers of troops for the purpose of Article 43, we must not confine ourselves to any particular area, but must report all troops.

That is what the First Committee resolution asks. I assume that any reports on armaments called for in connexion with plans for the general regulation and reduction of armaments would not be confined to those located in some particular place, some particular area, some particular location. We must list all armaments, wherever located, when we approach the general question of disarmament. The First Committee is now considering broad proposals designed to inaugurate a programme for the regulation and reduction of all arms of whatever character. We are happy to think that that effort gives promise of success. Mr. Molotov's proposal calling for the submission of information on armaments is now properly under consideration in that Committee.

Mr. Molotov's third argument against paragraph 4 of the resolution is that it is a device for delaying the reports on troops stationed abroad, which are provided for under the other paragraphs of the resolution.

There is no basis whatever for this argument. How will furnishing the numbers of troops in home countries delay the reports as to troops in foreign countries? It should be much easier to supply the information in home countries,

qu'un soldat ne se bat pas avec ses poings et qu'il a besoin d'armes. Une fois de plus, il a laissé entendre—et cela, je l'avoue, nous laisse un peu perplexes—que cette constatation évidente s'applique à un soldat qui est sur le territoire national, mais non à un soldat qui se trouve à l'étranger. M. Molotov s'est plaint de ce que la résolution, dans sa rédaction définitive, ne prévoit pas d'informations sur les armements. Je lui ferai observer que le texte original de sa résolution, tel qu'il a été présenté à la Première Commission et examiné par elle, ne prévoyait pas non plus la communication d'informations sur les armements. C'est seulement lorsque nous avons demandé que des renseignements sur les forces armées stationnées sur le territoire national fussent également fournis, que la délégation de l'Union soviétique a songé à demander que des informations fussent données sur les armements.

Or, je tiens à vous signaler à ce propos que nous sommes en train d'examiner la question du désarmement et que cette question, dans son ensemble, viendra sous peu devant l'Assemblée; nous ne laisserons alors de côté non seulement aucun soldat, mais aucune des armes et aucun des engins de guerre dont chaque pays peut disposer. M. Molotov n'a donc à craindre aucune négligence de notre part. Il nous serait évidemment impossible d'accepter un seul instant la distinction arbitraire qu'il voudrait faire admettre. Si nous devons fournir des renseignements sur les effectifs en vue de l'application de l'Article 43, nous ne devons pas nous limiter à une région quelconque et nous devons signaler toutes les forces armées sans exception.

C'est d'ailleurs ce que prévoit la résolution présentée par la Première Commission. Je présume que les informations sur les armements qui devront être fournies en vue de l'élaboration des plans de réglementation ou de réduction générales des armements ne se borneront pas à des données portant sur une région, un district ou une localité déterminés. Quand nous étudierons le problème général du désarmement, il faudra que nous établissions l'inventaire des armements partout où ils se trouvent. La Première Commission examine à l'heure actuelle des propositions d'ensemble qui ont pour objet d'ébaucher un programme de réglementation et de réduction de toutes les armes, de quelque nature qu'elles soient. Nous sommes heureux de penser que cet effort paraît devoir être couronné de succès. En somme, la proposition de M. Molotov tendant à ce que les Etats Membres fournissent des renseignements sur les armements est dûment examinée actuellement par cette Commission.

En troisième lieu, M. Molotov reproche au paragraphe 4 de la résolution de n'avoir été imaginé que pour retarder les envois d'informations sur les forces armées stationnées à l'étranger prévus par les autres paragraphes de la résolution.

Cet argument me paraît totalement dénué de fondement. En quoi l'indication des effectifs se trouvant sur le territoire national retardera-t-elle l'envoi d'informations sur les forces armées à l'étranger? Il devrait être bien plus facile de

where the military offices and the headquarters are located, than it would be in outlying territories.

Mr. Molotov went so far as to state: "It appears that certain States would like somehow to dispense with the submission of such information, to procrastinate and to impede the submission of these reports." Now, regarding procrastination, we think it is equally important for the purposes of Article 43 to avoid procrastination in submitting information on troops at home. The only procrastination I know anything about is the procrastination of the Soviet Union, not for an hour, not for a day, not for a week, not for a month, not for a year, but for ever, on the subject of reporting the numbers of their troops in their home territories.

We do not propose to delay on either of these matters. The United States Government is now making clear, and has from the beginning of this long discussion constantly made clear that we are ready to produce all information, including that called for in paragraph 4, relating to home troops, at the time specified in the resolution.

The United States Government favours this resolution as it is. Paragraph 4 results from a United States proposal. We will carry out the resolution, if it is adopted. We have not delayed, and we shall not delay. Frankly, we have never thought, even during this debate, that there was any mystery about the number of United States forces stationed at home or abroad. We have not concealed the numbers of our forces anywhere on earth. We have not erected any screens of any kind to obscure the vision of the public as to the numbers of armed forces of the United States.

The figures of the very rapid demobilization of our war forces are very generally known. As I said in the First Committee, I think that any of the representatives here could easily secure most, if not all, of the information required of the United States by this resolution, by merely consulting the files of any of our large daily newspapers.

The Press here from day to day, and from time to time, carries full and complete information as to how many men have been discharged in a given period—in a month, or in six weeks—from the armies and navies of the United States. It gives complete and detailed information regarding the operation of recruitment and drafting of men for armed service.

fournir des renseignements sur les effectifs se trouvant sur le territoire national où sont situés les bureaux de l'administration militaire ainsi que les quartiers généraux, que sur les forces armées stationnées hors de ce territoire.

M. Molotov est allé jusqu'à déclarer: "Il apparaît que certains Etats voudraient se dispenser, d'une manière ou d'une autre, de communiquer ces renseignements, et retarder, entraver l'envoi des renseignements en question." Puisqu'il est ici question de retards, nous estimons qu'il n'est pas moins important, si l'on veut appliquer l'Article 43, d'éviter de temporiser dans l'envoi des renseignements sur les forces armées stationnées sur le territoire national. La seule temporisation que je connaisse, c'est le retard, non pas d'une heure, non pas d'une journée, non pas d'une semaine, non pas d'un mois ni d'un an, mais le retard pour ainsi dire perpétuel que l'Union soviétique apporte dans cette question de la communication des renseignements sur les effectifs des forces armées stationnées en territoire national.

Nous ne nous proposons de temporiser, pas plus pour l'une que pour l'autre de ces deux questions. Depuis le début de cette longue discussion, le Gouvernement des Etats-Unis a constamment déclaré—et il tient à le répéter aujourd'hui—qu'il est prêt à fournir tous les renseignements demandés, y compris ceux qu'exige le paragraphe 4, en ce qui concerne le personnel militaire stationné sur le territoire national, et à la date prévue dans la résolution.

Le Gouvernement des Etats-Unis appuie donc cette résolution telle qu'elle est présentée. Le paragraphe 4 découle d'une proposition des Etats-Unis. Si la résolution est adoptée, nous l'exécuterons. Nous n'avons pas apporté de retard et nous n'en apporterons aucun. A franchement parler, nous n'avons jamais pensé, même au cours de ces débats, qu'il y eût le moindre mystère quant aux effectifs militaires des Etats-Unis stationnés sur le territoire national ou à l'étranger. Nous n'avons pas cherché à cacher l'importance numérique de ces effectifs, où qu'ils soient dans le monde. Nous n'avons dressé aucun écran d'aucune sorte pour dissimuler aux yeux du public l'effectif des forces armées des Etats-Unis.

Les statistiques de notre démobilisation, qui s'est effectuée très rapidement, sont connues de tous. Comme je l'ai dit à la Première Commission, tout Membre de cette Assemblée peut, je le crois, se procurer aisément la plupart, pour ne pas dire la totalité, des renseignements que les Etats-Unis sont tenus de fournir aux termes de cette résolution: il suffit de consulter la collection de tel ou tel de nos grands quotidiens.

La presse américaine donne au jour le jour ou de temps à autre des renseignements très complets et détaillés sur le nombre des hommes qui ont été démobilisés au cours d'une période déterminée, un mois ou six semaines par exemple, dans l'armée ou la marine de guerre des Etats-Unis. Elle renseigne aussi entièrement et en détail sur la cadence du recrutement et de l'appel des hommes sous les drapeaux.

We have no skeletons in our closet. We are willing to reveal full and complete information regarding our troops abroad and our troops at home. We demand that other nations show the same willingness, and do not seek to keep from the public and the world the information as to the millions of men they have in their armed forces and the other millions that they have in the form of reserves which might be called to the colours overnight.

Let us lay before the world the facts both at home and abroad. We are not hiding this information, and the world knows it. We hope and expect that the resolution, including paragraph 4, will be adopted, and we are ready to carry it out on the date specified. We are convinced that every other Member of the United Nations will do the same.

Now, as to the United Kingdom's amendment which was discussed at the last meeting, I should say that the United States delegation is opposed to the inclusion in this resolution of provisions calling for verification.

Our reasons are the following:

The information elicited by the resolution will no doubt be more or less of a temporary character, because the processes of demobilization and the fluctuating forces of military activity at this particular period of post-war demobilization would not be of sufficient importance to require an independent system of inspection and verification.

There is no doubt anywhere as to the attitude of the United States delegation with regard to the principle of inspection, verification, control and regulation in connexion with the general subject of disarmament. But, in this particular instance, we do not feel that it is necessary to devise a system for verifying the particular reports called for in this resolution. Therefore, we shall be forced to vote against the amendment.

In conclusion, I want to say to the Assembly, and to the whole world for that matter, that the First Committee has, through long sessions and long debates, been considering the general question of disarmament, including all branches of military activity. We hope to be able to report to this Assembly, within a very short time, a comprehensive resolution embodying our views on this tremendous question.

For that reason while we agree to this particular resolution, we insist that if it is to have any value whatever, it must include paragraph 4, to which Mr. Molotov so bitterly objects,

Nous n'avons pas de cadavre au fond de notre placard. Nous sommes disposés à rendre publics les renseignements les plus complets sur nos effectifs se trouvant tant à l'étranger que sur le territoire national. Nous insistons pour que les autres nations montrent la même bonne volonté et ne cherchent pas à cacher au public du monde entier les données relatives aux millions d'hommes que comptent leurs forces armées, et aux autres millions d'hommes constituant des réserves qui peuvent, du jour au lendemain, être appelés sous les armes.

Publions donc à la face du monde les données relatives aux effectifs stationnés à l'étranger et sur le territoire national. Pour notre part, nous ne cachons pas ces renseignements, le monde entier le sait. Nous espérons, nous comptons même, que l'Assemblée adoptera une résolution comprenant le paragraphe 4 et nous sommes prêts à exécuter ses dispositions à la date prescrite. Nous sommes convaincus que tous les autres Membres des Nations Unies en feront autant.

J'ai maintenant quelques mots à dire au sujet de l'amendement présenté par le Royaume-Uni qui a été discuté à la précédente séance. Je dois dire que la délégation des Etats-Unis est opposée à l'introduction, dans la résolution, de dispositions prévoyant une vérification.

Les raisons de notre attitude sont les suivantes:

Les renseignements qui devront être fournis aux termes de la résolution auront indubitablement un caractère plus ou moins transitoire en raison de la démobilisation ainsi que des variations des effectifs militaires en service actif, en cette période de démobilisation consécutive à la fin de la guerre; ces renseignements n'auront pas assez d'importance pour qu'on établisse un service spécial d'inspection et de vérification.

Il ne doit pas exister le moindre doute au sujet de l'attitude de la délégation des Etats-Unis à l'égard du principe de l'inspection, de la vérification, du contrôle et de la réglementation dans le domaine général du désarmement. Toutefois, dans le cas qui nous occupe actuellement, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de mettre sur pied un système de vérification des éléments d'information dont la résolution prévoit la communication. Ces raisons nous obligent à voter contre l'amendement en question.

Je voudrais enfin signaler à l'Assemblée et au monde entier que la Première Commission a consacré de longues séances et de longs débats à l'examen du problème général du désarmement, en y faisant entrer toutes les formes d'activité militaire. Nous espérons être en mesure de présenter à l'Assemblée générale, à très bref délai, une résolution d'une large portée exprimant notre avis sur cette question d'importance capitale.

C'est pour cette raison que, tout en acceptant la résolution qui nous est actuellement présentée, nous insistons pour qu'elle contienne le paragraphe 4 auquel Mr. Molotov est si vivement hostile, car sans cela elle serait absolument sans valeur.

But the world is weary of war, suffering and misery. It is looking to the United Nations to devise some method of preventing the occurrence of another war.

Allow me to say that the question of disarmament is intimately linked with the question of security. Nations cannot afford to carry on any great disarmament until they have an assurance that there is an agency set up somewhere to give them security. That is one of the main purposes of the existence of the United Nations.

We have placed on the Security Council the responsibility for the preservation of security and of the peace of the world. Article 43 authorizes the Security Council, with the aid of the Military Staff Committee, to secure this information from all nations in order to determine the forces which we shall provide for the international force that will preserve peace and security. But we believe that when that is accomplished a general system of disarmament must be adopted.

I want to say to you that one of the very important things in connexion with this resolution, and the particular paragraph to which Mr. Molotov objects, is the existence of vast land armies of soldiers with guns in their hands, and other millions of men in the form of reserves, ready to rush to the colours when the bugle blows.

We must not only disarm as to various destructive weapons designed for mass destruction; we must not only disarm as to technological weapons and biological warfare; we must also disarm as to these tremendous land armies. Men are uneasy everywhere when they know that, at a moment's notice, millions of troops may be on the march with banners flying and bugles blowing, appealing to martial ardour for conquest and for dominion.

We hope, therefore, that the Assembly will adopt the resolution which was adopted by the First Committee by an overwhelming vote of thirty-four to seven.

We shall thereby be saying to all nations that we want them not only to report to the Security Council the troops they have in foreign countries, which are of small importance and of little significance, but we want them to report as to the armies they have in their own countries. We want to be given a complete inventory of armed forces wherever they may be. That will contribute to the implementation of Article 43, and will also afford valuable information with regard to the larger question of disarmament with which we are now struggling, and with which we shall continue to struggle until we solve it on behalf of the peace and security of the world.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon El-Sanhoury Pasha representative of Egypt.

EL-SANHOURY Pasha (Egypt): The question of the stationing of armed forces belonging to a

Le monde est fatigué de la guerre, des souffrances et de la misère. Il compte sur les Nations Unies pour imaginer une méthode qui permette d'empêcher la venue d'une autre guerre.

Il faut reconnaître que la question du désarmement est étroitement liée à celle de la sécurité. Les nations ne pourront se permettre de désarmer sérieusement que lorsqu'elles auront l'assurance qu'il existe quelque part un organisme chargé d'assurer leur sécurité. Tel est l'un des buts essentiels en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Nous avons investi le Conseil de sécurité de la responsabilité de maintenir la sécurité et la paix du monde. L'Article 43 de la Charte donne au Conseil le pouvoir de recueillir, avec le concours du Comité d'état-major, des renseignements de tous les pays, afin de déterminer les effectifs à fournir pour constituer la force armée internationale qui sera appelée à maintenir la paix et la sécurité. Cependant, lorsque ceci sera réalisé, nous estimons qu'il faudra adopter un plan général désarmement.

Je tiens à signaler un fait important à propos de cette résolution en général et du paragraphe de celle-ci contre lequel s'élève M. Molotov: c'est l'existence d'armées de terre extrêmement importantes, où chaque soldat a son fusil en main, et celle d'autres millions d'hommes faisant partie des réserves, qui sont tout prêts à accourir sous les drapeaux au premier appel de clairon.

Nous ne devons pas nous contenter d'appliquer le désarmement aux diverses armes de destruction massive ainsi qu'aux engins de guerre techniques ou biologiques; il faut appliquer également le désarmement à ces énormes armées de terre. Partout, dans le monde, les hommes sont inquiets à la pensée qu'en un clin d'œil, des millions de soldats peuvent se mettre en marche, drapeaux en tête et au son des clairons, excitant l'ardeur belliqueuse et poussant à la conquête et à la domination.

Nous espérons donc que l'Assemblée adoptera la résolution que la Première Commission a adoptée à la majorité écrasante de trente-quatre voix contre sept.

Par ce texte, nous dirons à toutes les nations qu'il faut qu'elles envoient au Conseil de sécurité des informations, non seulement sur leurs effectifs en territoire étranger, ce qui n'a qu'une importance et une signification bien restreintes, mais aussi sur leurs armées stationnées sur leur sol national. Nous voulons un relevé complet de toutes les forces armées, en quelque endroit qu'elles soient. Ces renseignements contribueront à l'application de l'Article 43 et fourniront des éléments précieux pour le problème plus vaste du désarmement que nous avons pris en main et que nous ne lâcherons pas tant que nous ne l'aurons pas résolu dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde.

Le PRÉSIDENT: La parole est à El-Sanhoury Pasha, représentant de l'Égypte.

EL-SANHOURY Pasha (Égypte) (*traduit de l'anglais*): La question du stationnement de

State Member of the United Nations on the territory of another State has been linked with two other questions, that of disarmament and that of security. The Egyptian Government has given much thought to all these questions. Every step which will be taken for the purpose of safeguarding peace and security will be a source of comfort to our country as well as to all others, especially as it will help in easing the tension and allaying the suspicions which seem to stand in the way of universal peace in the world.

This peace cannot be realized while armaments are not reduced and controlled. It will not be realized before we have put at the disposal of the Security Council effective means to enable it to discharge its duties as defined by the Charter. Nor will it be realized as long as any State Member of the United Nations stations its armed forces on the territory of any other State Member against the letter and the spirit of the Charter. This last point has already been the object of an amendment submitted by the Egyptian delegation to proposals concerning the question of disarmament, which has justly been considered as another aspect of the same problem. I shall therefore limit myself here to a brief examination of this important question, and I am going to deal with it from the political and legal points of view.

The question, as I have already said, is closely connected with that of disarmament and with that of the armed forces to be placed at the disposal of the Security Council. But the Egyptian delegation understands this relationship as follows. Disarmament and armed forces to be placed at the disposal of the Security Council imply a policy of defence through the United Nations; the stationing of armed forces on the territory of other States implies a policy of defence through unilateral action. The two policies are therefore quite contradictory.

The policy of defence through the United Nations is the only one which serves the purposes of international peace and security, while the policy of defence through unilateral action, implying the old system of balance of power and spheres of influence, leads, and has led in the past, to the sacrifice of the independence of small nations and to the world wars of which we have already seen two in less than thirty years.

The spirit of the Charter favours the policy of defence through the United Nations and condemns the policy of defence through unilateral action. Even when the Charter, in Article 51, speaks of the possibility of defence through unilateral action, whether individual or collective, it considers it exceptional, provisional, and always under the supervision of the Security Council. In other words, the Charter marks

forces armées d'un Etat Membre des Nations Unies sur le territoire d'un autre Etat a été liée à deux autres questions: celle du désarmement et celle de la sécurité. Ces questions ont longuement retenu l'attention du Gouvernement égyptien. Toute initiative tendant au maintien de la paix et de la sécurité sera, pour notre pays aussi bien que pour tous les autres, un motif de réconfort, en particulier parce qu'elle contribuera à amener une détente et à dissiper les soupçons qui semblent faire obstacle à l'établissement de la paix universelle.

Cette paix ne pourra devenir une réalité que le jour où les armements auront été réduits et soumis à un contrôle. Elle ne sera assurée que lorsque nous aurons mis à la disposition du Conseil de sécurité des moyens efficaces qui lui permettent de remplir ses fonctions telles qu'elles sont définies par la Charte. La paix ne sera pas non plus réalisée tant qu'un Etat Membre des Nations Unies maintiendra des forces armées sur le territoire d'un autre Etat Membre, contrairement à la lettre et à l'esprit de la Charte. Ce dernier point a déjà fait l'objet d'un amendement présenté par la délégation égyptienne au sujet de propositions concernant la question du désarmement, question qui a été considérée, à juste titre, comme constituant un autre aspect du problème qui nous occupe actuellement. Aussi me bornerai-je, aujourd'hui, à un bref examen de cette importante question. Je me propose de la traiter du double point de vue politique et juridique.

J'ai déjà dit que cette question est étroitement liée à la fois à celle du désarmement et à celle de la mise de forces armées à la disposition du Conseil de sécurité. La délégation égyptienne conçoit cette relation entre les diverses questions de la façon suivante: le désarmement et la mise de forces armées à la disposition du Conseil de sécurité impliquent une politique de défense pratiquée par l'entremise des Nations Unies, tandis que le stationnement de forces armées sur le territoire d'autres Etats implique une politique de défense par la voie de mesures unilatérales. Ces deux systèmes sont donc diamétralement opposés l'un à l'autre.

La politique de défense par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies est la seule qui puisse servir la paix et la sécurité internationales; au contraire, la politique de défense par action unilatérale qui implique le système suranné de l'équilibre des forces et des sphères d'influence, conduit, comme on l'a vu dans le passé, au sacrifice de l'indépendance des petites nations, et à des guerres mondiales telles que les deux guerres que nous venons d'avoir en moins de trente ans.

L'esprit de la Charte est favorable à la politique de défense par l'entremise des Nations Unies, et condamne la politique de défense par la voie de mesures unilatérales. Même lorsqu'elle traite, en son Article 51, de la possibilité de défense par mesure unilatérale, individuelle ou collective, la Charte considère cette mesure comme ayant un caractère exceptionnel et provisoire et comme devant toujours rester soumise

the end of the old and bankrupt system of unilateral defence and inaugurates the new era of co-operative universal defence.

The question is not whether we must retain the old system until we can build up a new one. It is rather this: to concentrate much more on the rapid building up of the system of universal defence as provided in the Charter, so that we may soon abandon the system of unilateral defence.

So far, I have dealt only with the political aspect of the question. As to its legal aspect, I can briefly state that, according to the letter and the spirit of the Charter and to the principle of sovereign equality, no State Member may station its armed forces on the territory of another State Member without the free consent of the latter.

We must make up our minds as to whether we shall live up to the Charter, or whether we shall lag behind it. We must decide once for all whether or not we shall squarely face our new world and give it its due. If the Charter is too perfect, if between its ideals and our facts there is a gap that we cannot yet bridge, we must not continue to live under an illusion, and we must bring the Charter within our reach.

I do not, however, consider the Charter to be too idealistic. On the contrary, it is a very realistic symbol of our times. It is in perfect harmony with the new era into which the world has emerged from the latest conflagration, and in which we cannot afford any more to be guided by short-sighted selfishness, with war as an arbiter. We have our fundamental constitution of peace and security; we must all rally around it, and never allow any breach of the high principles embodied in our Charter.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Parodi, representative of France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): This Assembly has before it the great work of re-establishing peace in the world, and the opportunity to embark on this work has been given it by the twofold proposal moved by the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics.

One of these proposals concerns the presence of certain troops on foreign territory; the other concerns disarmament in general. We have discussed in Committee the question whether the presence of troops on foreign territory should or should not be considered as a part of the problem of disarmament, or simply as a question which is only connected with the more general question of disarmament.

This discussion was somewhat theoretical, and for my part I accept the statement in the draft

à la surveillance du Conseil de sécurité. Autrement dit, la Charte marque la fin du système de la défense unilatérale, système suranné qui a fait faillite, et elle inaugure une ère nouvelle, celle de la défense par la coopération universelle.

La question n'est pas de savoir si nous devons garder le système ancien jusqu'à ce que nous soyons en mesure d'en construire un nouveau. Il s'agit plutôt de concentrer tous nos efforts pour construire rapidement un système de défense universelle, comme le prévoit la Charte, de telle manière que l'on puisse abandonner, dans un avenir prochain, le système de défense unilatérale.

Je me suis attaché seulement jusqu'ici à l'aspect politique de la question. Quant à son aspect juridique, j'indiquerai en deux mots que, selon l'esprit et la lettre de la Charte et selon le principe de l'égalité des droits souverains, aucun Etat Membre ne doit maintenir de forces armées sur le territoire d'un autre Etat Membre sans le libre consentement de ce dernier.

Il s'agit de savoir si nous serons capables de conformer nos actes à la Charte ou si nous n'accomplirons pas ce progrès. Il faut qu'une fois pour toutes nous décidions si nous voulons faire carrément ce qu'exige le monde nouveau qui est le nôtre et lui donner son dû. Si la Charte est trop parfaite, si l'écart qui sépare l'idéal de la réalité ne peut être comblé par nous, il faut cesser de vivre dans l'illusion et il faut rapprocher la Charte de la réalité pour qu'elle soit à notre portée.

Je ne considère pas, cependant, que la Charte vise à un idéal trop élevé. Au contraire, elle constitue un symbole très réaliste de notre époque. Elle est en harmonie parfaite avec l'ère nouvelle qui est née de la dernière conflagration mondiale. Nous ne pouvons plus nous permettre de continuer à vivre en nous inspirant d'un égoïsme à courte-vue et en acceptant la guerre comme arbitre. Nous avons les fondements de la paix et de la sécurité; il faut que nous nous rallions tous et que nous ne laissions jamais enfreindre les nobles principes de la Charte.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Parodi, représentant de la France.

M. PARODI (France): Cette Assemblée a devant elle un grand travail à faire dans la voie du rétablissement de la paix dans le monde; l'occasion lui est donnée grâce à la double proposition dont elle a été saisie par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Une de ces propositions concerne la présence de certaines troupes sur des territoires étrangers; l'autre concerne le désarmement en général. Nous avons discuté en commission, tout d'abord, sur la question de savoir si la présence de troupes sur les territoires étrangers devrait être considérée ou non comme faisant partie du problème du désarmement, ou simplement comme une question ayant seulement un lien commun avec la question plus générale du désarmement.

Il y avait quelque chose de théorique dans cette discussion, et je considère, en ce qui me

resolution and in the report which we have before us. In this report, the question of the presence of troops on foreign territory is considered as a preliminary stage of the general question of disarmament. This latter question is now in the course of examination, and you will know the results in a few days.

We have learned, through experience so bitter that it cannot easily be forgotten, that the idea of disarmament is inseparable from that of security. After so many ordeals and grave dangers have been experienced by the most peaceful countries of the world, I do not think that there is one chief of state today who would willingly take the responsibility of committing his country to disarmament if security were not yet ensured.

The study which we are to make of this disarmament question is therefore at the same time, and essentially, a study of how to guarantee security, as well as of methods of control and inspection of all the guarantees which will constitute security.

Thus, the study of a general programme of disarmament will be long and slow, and the Security Council, which will be responsible for this, will have before it not only weeks, but almost certainly months of work. Indeed, I think that the Security Council, if it wishes to achieve results in a future not too distant (for this would disappoint the people's aspirations for peace), will doubtless be obliged to adopt the method which also seems to us most reasonable, and which consists, not of attempting to elaborate a perfect and complete programme of disarmament, but of suggesting progressive stages for a disarmament plan.

The proposal now before us, concerning the presence of troops on foreign territory, constitutes in my opinion the first stage of the general question of disarmament. We may ask whether there is anything to be done with regard to this first stage, whether the proposal before us presents any interest and, in this case, what is this interest.

The proposal suggests the submission of certain information on troops stationed in territories other than the national territories. There is, no doubt, a general interest, and in a way a moral interest, in this information, being provided and made public. But it is being asked for another reason, and one with which my delegation agrees—namely, in order to prepare and make possible a progressive withdrawal of these troops, and thus to ameliorate an international situation which is, as we know, still tense and dangerous.

The proposal which we have before us was originally submitted by the delegation of the Soviet Union to the Security Council, and only concerned troops stationed in foreign countries

concerne, la constatation qui figure dans le projet de résolution dans le rapport qui est devant nous, comme une chose acquise. Dans ce rapport, on considère la question de la présence des troupes en territoires étrangers comme une première partie de la question générale du désarmement. Cette dernière question est actuellement en cours d'examen, et vous en connaîtrez les résultats dans quelques jours.

Nous avons appris, par des leçons trop douloureuses pour qu'on puisse facilement les oublier, que la notion du désarmement est inséparable de celle de la sécurité. Je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui, après tant d'épreuves subies et de grands dangers traversés par les pays les plus pacifiques du monde, un seul chef d'État qui assumerait volontiers la responsabilité d'engager son pays dans la voie du désarmement alors que la sécurité ne serait pas encore assurée.

L'étude que nous allons faire sur la question du désarmement est donc en même temps, et essentiellement, une étude de cette garantie de sécurité ainsi que des moyens de contrôle et d'inspection de l'ensemble des garanties qui constitueront la sécurité.

C'est dire que l'étude d'un programme général de désarmement sera longue et lente, et que le Conseil de sécurité qui en sera chargé a devant lui, non seulement des semaines, mais presque certainement des mois de travail. A vrai dire, je pense que le Conseil de sécurité, s'il veut que le résultat auquel il doit aboutir ne soit pas trop lointain, car cela risquerait de décevoir les aspirations pacifiques des peuples, sera nécessairement amené à adopter la méthode, qui nous paraît aussi la plus raisonnable, et qui consiste non pas à tenter d'élaborer un programme parfait et complet de désarmement, mais à proposer les étapes progressives d'un plan de désarmement.

La proposition dont nous sommes actuellement saisis au sujet de la présence de troupes en territoires étrangers constitue, à mon avis, une première étape dans la question générale du désarmement. La question peut se poser de savoir s'il y a quelque chose à faire en ce qui concerne cette première étape, si la proposition dont vous êtes saisis présente un intérêt et, dans ce cas, quel est cet intérêt.

Cette proposition tend à la fourniture d'un certain nombre de renseignements sur des troupes se trouvant dans des territoires autres que le territoire national. Il y a, sans doute, un intérêt d'action générale, d'action morale en quelque sorte, à ce que ces renseignements soient fournis et connus. Mais certainement, s'ils sont demandés, ce n'est pas dans ce seul intérêt, mais en vue, et c'est l'avis de ma délégation, de préparer et rendre possible un retrait progressif de ces troupes, de provoquer, par là, l'apaisement dans une situation internationale que nous savons être encore tendue et dangereuse.

La proposition, que nous connaissons, avait été initialement présentée par la délégation de l'Union soviétique au Conseil de sécurité comme concernant uniquement les troupes qui se trou-

other than ex-enemy countries. At that stage, the proposal was too unilateral, I think, to give rise to any step which might be useful to disarmament. This proposal has now been amended and completed; it covers all troops stationed in foreign countries, including ex-enemy countries.

If we consider the situation as a whole, it is possible for the States at present responsible for the security of the world, on account of their military strength, to accomplish a first step towards disarmament, if they envisage a simultaneous and balanced reduction of the forces in question. We think that it is not necessary to await the accomplishment of this long work of disarmament of which I spoke, in order to achieve substantial progress towards peace. Disarmament is no longer conceivable without security. If it is wisely calculated and balanced, we may hope that the reduction of armed forces stationed outside the national territory will contain the essential elements of security, if carried out simultaneously.

We hope that the information which will be provided will serve this purpose; we hope that this work will be undertaken. We think it conceivable, for instance, that the Great Powers will agree to reduce to their necessary minimum the occupation forces stationed in ex-enemy countries; and that when this first step has been taken, they will plan the reduction of other forces stationed outside their own territory, under conditions which will not modify the general balance of power throughout the world. Thus, security would not be compromised and the international situation would undoubtedly be improved. This is the first step that we should like to be taken.

It is because the resolution before us may appear, through the information for which it provides, as the condition of this first step, that we approve of it and should like it to be adopted by the Assembly. It is true that an addition relating to control has been proposed to the resolution. The resolution as it stands already contains a paragraph 4 which goes beyond the simple question of troops stationed in foreign territory and, in addition to a census of these troops, calls for a census of all military personnel on active service, including personnel on service in the home territory.

This information will certainly be useful, and so will be the control mentioned in the British amendment. All this is useful, but it seems to us to constitute a part of the general disarmament programme. I think that the very meaning of the resolution would be falsified if we were to link to the question of troops stationed outside the national territory elements which greatly broaden the question and which would introduce into the debate all the problems, and perhaps all the difficulties, of the general question of disarmament.

I therefore consider that it would be desirable

veraient dans des pays étrangers autres que dans les pays ex-ennemis. Elle avait, à ce stade, un caractère trop unilatéral, je crois, pour pouvoir donner lieu à un travail utile dans la voie du désarmement. Cette proposition est aujourd'hui corrigée et complétée; elle vise l'ensemble des troupes se trouvant dans des pays étrangers, y compris les pays ex-ennemis.

Si nous considérons l'ensemble de cette situation, il est possible, pour les Etats actuellement responsables par leur force militaire de la sécurité du monde, d'accomplir une première étape dans la voie du désarmement, s'ils envisagent une réduction simultanée et équilibrée des forces dont il s'agit. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'attendre l'ensemble de ce long travail de désarmement dont je parlais pour réaliser un progrès substantiel dans la voie de la paix. On ne peut plus concevoir le désarmement sans la sécurité. Si elle est sagement calculée et équilibrée, on peut envisager que la réduction des effectifs des troupes stationnant en dehors de leur territoire national contienne en elle, grâce à sa simultanéité, des éléments de sécurité indispensables.

Nous souhaitons que les renseignements qui seront fournis servent à ce travail; nous souhaitons que celui-ci puisse être entrepris. Nous estimons qu'il est possible, par exemple, que les grands pays du monde se mettent d'accord pour réduire au minimum nécessaire les forces d'occupation stationnées en pays ex-ennemis; et que, partant de ce premier travail, ils envisagent une réduction des autres forces se trouvant en dehors de leur territoire, dans des conditions telles que l'équilibre général des forces dans le monde ne soit pas modifié. Ainsi, la sécurité ne serait pas compromise et la situation internationale serait incontestablement améliorée. C'est ce premier pas que nous souhaitons que l'on fasse.

C'est parce que la résolution dont vous êtes saisis peut apparaître, par les renseignements qu'elle fournit, comme la condition de ce premier pas, que nous la jugeons bonne et que nous souhaitons son adoption par l'Assemblée. A vrai dire, il a été proposé à cette résolution une addition concernant le contrôle. La résolution contient déjà, telle qu'elle vous est présentée, un paragraphe 4 qui déborde la simple question des troupes se trouvant en territoire étranger et qui, à leur recensement, ajoute le recensement de tout le personnel militaire en service actif, y compris le personnel en service dans le territoire national.

Certes, ces renseignements sont utiles; le contrôle envisagé par l'amendement britannique sera utile aussi. Tout cela est utile, mais nous paraît faire partie du programme général du désarmement. Il me semble que c'est fausser la portée même de la résolution que de mêler à la prise en considération des troupes se trouvant en dehors de leur territoire, des éléments qui débordent largement cette question, des éléments par lesquels sont introduits dans le débat tous les problèmes et, peut-être, toutes les difficultés de la question générale du désarmement.

Je considère donc qu'il serait souhaitable que

for the Assembly to keep to the first three paragraphs of the resolution, and that, by thus isolating the question of troops stationed abroad, it would restore to the resolution the completely coherent and logical character which it had at first.

We think that to bring the question back to its true object in this way would make it easier for the Security Council, to which all this information will be submitted, to perform effective work in the direction of the progressive withdrawal of these troops.

I said a moment ago that the twofold proposal of the Soviet Union had given this Assembly the opportunity of doing great work for peace. We have been given a chance, and we must not lose it. The resolution before us constitutes the first step on this road, particularly if we amend it in what I think to be a reasonable manner. We are happy to be associated with the opportunity thus given to us of taking the first step along the road of the great work of peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Sir Hartley Shawcross, representative of the United Kingdom.

Sir Hartley SHAWCROSS (United Kingdom): I am going to say only a few words about the amendment which I moved yesterday, because hardly a single argument has been raised against it.

I think that everybody is really agreed that, if this information is to be supplied at all, it obviously must be audited. Mr. Parodi, in the speech which he has just made, said that an audit, a check, a scrutiny, a verification would be a useful thing if there are going to be figures; and none can doubt that if there are going to be figures they would be valueless unless subjected to verification and audit.

But the position has now become something quite different. We have, as Mr. Parodi very well said, a great opportunity to do a service to the cause of peace. Peace has never yet been served by secrecy or fear. It is not likely to be served by fear or secrecy now.

We are faced with a most remarkable situation. The great Union of Soviet Socialist Republics objects to complying with a resolution which was passed by a majority of thirty-four votes to seven in the Political Committee, and which was the result of its own initiative. The Soviet Union seems to regard the proposal now as a kind of boomerang which has come back to hit it. But it is nothing of the kind. This proposal was simply an implementation of the Soviet Union's own ideas, an extension of its own ideas to their logical and inevitable consequences. Why does it object to the proposal now?

Of course they are entitled to object; every-

l'Assemblée s'en tint aux trois premiers paragraphes de la résolution, et qu'isolant ainsi la question des troupes se trouvant à l'étranger, elle redonnât à la résolution le caractère pleinement cohérent et logique que celle-ci a eu à l'origine.

Nous pensons que ramener ainsi la question à son véritable objet permettrait plus facilement au Conseil de sécurité, à qui ces renseignements sont destinés, de travailler utilement dans la voie du retrait progressif de ces troupes.

Je disais, il y a un instant, que la double proposition de l'Union soviétique a donné à cette Assemblée l'occasion de faire un grand travail pour la paix. C'est une chance qui nous est donnée, et nous ne devons pas la laisser échapper. La résolution dont nous sommes saisis représente le premier pas dans cette voie, surtout si nous la corrigeons comme je pense qu'il est raisonnable de le faire. Nous nous félicitons d'être associés à l'occasion qui se présente ainsi à l'Assemblée, de faire le premier pas dans la voie du grand travail vers la paix.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à Sir Hartley Shawcross, représentant du Royaume-Uni.

Sir Hartley SHAWCROSS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai que quelques mots à dire au sujet de l'amendement que j'ai présenté hier, parce qu'il ne lui a été opposé pour ainsi dire aucun argument.

Je crois que nous sommes tous bien d'accord pour estimer que, si des informations doivent vraiment être fournies, il y aura lieu de les vérifier. Dans le discours qu'il vient de prononcer, M. Parodi a déclaré qu'un contrôle sur pièces, un pointage, une vérification seraient utiles si l'on doit recevoir les chiffres et ceux-ci, tout le monde en conviendra, n'auront de valeur que s'ils sont soumis aux vérifications et aux contrôles en question.

Mais la situation a évolué. Comme l'a fort justement dit M. Parodi, une grande occasion nous est offerte de travailler au rétablissement de la paix. L'expérience montre que la cause de la paix n'a jamais été servie par la peur et par le secret, et il y a lieu de croire que l'avenir confirmera cette règle.

Nous sommes en présence d'une situation tout à fait remarquable. Le grand pays qu'est l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'élève contre une résolution que la Commission politique a votée à la majorité de trente-quatre voix contre sept et qui avait pour origine une proposition dont ce pays avait lui-même pris l'initiative. On a l'impression que la délégation soviétique considère maintenant cette résolution comme un "boomerang" qui se serait retourné contre elle. Or, il n'en est rien. Cette résolution n'est que la mise en application, la conséquence logique et inéluctable de la proposition soviétique, et nous ne voyons pas pourquoi les représentants de l'Union soviétique élèvent maintenant des objections contre elle.

Certes, de telles objections sont dans les règles,

body has the right to come here and object to any resolution which is proposed and passed in the Political Committee by however overwhelming a majority. But why does the Soviet Union oppose this resolution which requires the disclosure of the strength of armed forces, merely an extension of that information for which they themselves asked?

Let me remind you again of the circumstances, because it really ought to be understood how this matter originated. In the Political Committee, as you have heard from Senator Connally, the Soviet representatives presented a resolution asking Member States for particulars of the numbers of armed forces stationed outside their own territory. Naturally, they wanted that information for some proper and legitimate reason, not simply because they wished to pry into the military secrets of another State, not simply to use it for tendentious and misleading propaganda. Not at all. They gave a very clear reason for wanting this information to be disclosed.

At the very beginning of the speech that was made requesting the information, the reason for asking for it was clearly stated. And when Mr. Molotov came here, no doubt with a carefully considered speech, because he was taking the very serious step of disputing in this Assembly a very large majority decision reached in the Committee, what did he say was the reason why this information in regard to foreign troops was required? He said that it would be useful in order to enable the Security Council to make the arrangements for collective security which are envisaged in Article 43 of the Charter.

This information, he said, would enable the Security Council to know how many troops would be available, how many troops could be drawn on, what agreements should be negotiated, how many troops should be furnished by one country and how many by another. This is what he said, not tucked and hidden away in the tail part of his argument, but in one of the very first paragraphs: "The submission of this information will be of great importance to the Security Council and its Military Staff Committee at the moment when they work on the plan for organizing the armed forces which must be placed at the disposal of the Security Council for the purpose of maintaining universal peace."

It might be useful for the Security Council, in that connexion, to know the number of troops which were stationed outside the territory of different Member States. I certainly agree with Mr. Molotov, and I am glad to find that he now takes the same view, that it is high time

chacun ici ayant le droit de faire des objections contre une résolution examinée et adoptée par la Commission politique, même si cette décision a été prise à une très forte majorité. Mais, ce que nous ne comprenons pas, c'est que l'Union soviétique s'élève contre une résolution qui, en prévoyant la communication des données exactes sur l'importance des forces armées, ne fait que développer l'idée de la communication de renseignements qu'elle a elle-même mise en avant.

Je voudrais rappeler ici l'historique de cette résolution, car il faut que l'on comprenne bien comment est née l'affaire qui nous occupe. Comme l'a dit le sénateur Connally, les représentants de l'Union soviétique ont présenté, à la Commission politique, une résolution tendant à ce que chacun des Etats Membres fournisse des informations sur les effectifs de ses forces armées stationnées hors de son territoire national. Naturellement, s'ils demandaient que ces informations fussent fournies, c'était pour une raison pertinente et légitime et non simplement dans le désir de pénétrer les secrets militaires des autres nations ou d'utiliser les renseignements ainsi recueillis pour servir à une propagande tendancieuse et trompeuse. Ce n'était nullement pour cela. D'ailleurs, les représentants soviétiques ont donné une raison très précise pour demander la communication des renseignements en question.

C'est au début même du discours qui a été fait pour demander que les renseignements soient fournis que cette raison précise a été exprimée. Et lorsque M. Molotov est venu à cette tribune pour prononcer un discours, auquel il avait sans aucun doute mûrement réfléchi, car il devait prendre la grave responsabilité de s'élever dans cette Assemblée contre une décision prise en Commission à une très forte majorité, quelle raison a-t-il invoquée pour réclamer les renseignements en question concernant les effectifs stationnés à l'étranger? Il nous a dit que cette mesure serait utile pour permettre au Conseil de sécurité de prendre les dispositions nécessaires pour réaliser la sécurité collective que prévoit l'Article 43 de la Charte.

Grâce à ces renseignements, le Conseil de sécurité serait en mesure de connaître le total des effectifs qui seraient disponibles ainsi que le nombre de ceux qui pourraient être prélevés et il pourrait déterminer les accords à négocier et fixer l'effectif du contingent à fournir par tel ou tel pays. Voici ce qu'a dit M. Molotov, non pas avec des phrases enveloppées et rejetées à la fin de son argumentation, mais dès le début de son exorde: "La communication des renseignements de cette nature a une grande importance pour le Conseil de sécurité et pour son Comité d'état-major au moment même où ils élaborent un plan de l'organisation des forces armées qui doivent être mises à la disposition du Conseil de sécurité en vue du maintien de la paix générale."

Il peut être utile à cet égard pour le Conseil de sécurité de connaître les effectifs des forces armées de différents Etats Membres qui sont stationnées hors du territoire national. Là-dessus, je suis d'accord avec M. Molotov et je suis heureux de constater que le représentant de

that the Military Staff Committee of the Security Council got down to this business of making the collective security arrangements under Article 43 of the Charter, as required by that article, as soon as they possibly can, and as, through no fault of the United Kingdom representatives, they have signally failed to do so far. Certainly, they should get on with this business of collective security.

But the Political Committee realized at once, as soon as this argument, this very forceful, this very proper argument, was put before it, that if it was going to be useful for the Military Staff Committee, in making the collective security arrangements under Article 43, to have information as to the number of foreign troops stationed outside the territory of States Members, it would be far more useful to have the like information in regard to troops stationed at home.

As a result, paragraph 4 was voted by an overwhelming majority. A few people, including the distinguished representative of France, who has now made up his mind about the matter, abstained, but thirty-four people against seven voted in favour of the resolution. If Article 43 is not to be a dead letter—and the action of certain States has made it a dead letter until quite recently—if Article 43 is not to be a dead letter, and if these security arrangements, these collective security agreements are to be negotiated by the Military Staff Committee, the figures which are provided for in this resolution under each of its four headings, giving a global total for all the troops at the disposition of particular States, of their bases, of the positions where those troops are located at a given time, these figures giving a global total will be absolutely essential. How can the Military Staff Committee get on with this job until it knows what the military resources of the Member States may happen to be? Do you understand?

I confess I do not understand why the Union of Soviet Socialist Republics comes here and still gives as its main reason for demanding the information about foreign troops, the position of the Military Staff Committee under Article 43 of the Charter, and yet seriously contends that information ought not to be given or required about home troops. How can the Military Staff Committee discharge any part of its function without having the whole of the information?

I was very glad that the distinguished representative of Egypt made his important speech. I agree entirely with him that we must abandon unilateral defence in favour of collective security. That is the whole point of Article 43 of the Charter.

L'Union soviétique estime maintenant qu'il est grand temps, pour le Comité d'état-major du Conseil de sécurité, de passer à l'élaboration des accords relatifs à la sécurité collective en application de l'Article 43, lequel prévoit d'ailleurs que ces accords devront être négociés aussitôt que possible. Si, jusqu'à présent, le Comité d'état-major ne s'est même pas engagé dans cette voie, ce n'est certainement pas de la faute des représentants du Royaume-Uni. Certes, il faut que ce Comité s'attaque sans retard au problème de la sécurité collective.

Toutefois, la Commission politique a compris d'emblée, dès qu'on le lui a exposé, que si, en vue de l'élaboration des accords de sécurité collective prévus par l'Article 43, la possession de renseignements sur les effectifs des troupes des Etats Membres stationnées hors du territoire national devait avoir une certaine utilité pour le Comité d'état-major, l'utilité d'informations analogues concernant les effectifs stationnés sur le territoire national serait bien plus grande encore, cet argument étant aussi fort qu'approprié.

En conséquence, le paragraphe 4 a été voté à une majorité écrasante. Quelques Membres de l'Assemblée, dont le distingué représentant de la France qui, depuis, a pris position, se sont abstenus à ce moment-là; mais la résolution a recueilli trente-quatre voix contre sept. Si l'Article 43 ne doit pas rester lettre morte—et c'est à cela qu'avait abouti jusqu'à une date toute récente l'attitude prise par certains Etats—si donc l'Article 43 ne doit pas demeurer lettre morte, et si ces accords de sécurité collective doivent être négociés par le Comité d'état-major, il est indispensable d'avoir les données numériques que la résolution vise en chacun de ses quatre points, et qui permettent d'établir l'effectif total de toutes les troupes dont dispose chacun des Etats avec l'indication des bases et de l'emplacement de ces troupes à une date déterminée; il faudra donc absolument obtenir ces chiffres et ces totaux globaux. Comment, en effet, le Comité d'état-major pourra-t-il travailler tant qu'il ignorera l'importance des ressources militaires des Etats Membres? N'est-ce pas clair?

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi l'Union des Républiques socialistes soviétiques vient ici réclamer la communication de renseignements sur les effectifs stationnés à l'étranger, en invoquant comme argument principal la mission que l'Article 43 de la Charte a confiée au Comité d'état-major, et pourquoi elle prétend, en même temps, qu'il ne devrait être ni fourni ni exigé de renseignements sur les effectifs stationnés sur le territoire national. Comment le Comité d'état-major pourrait-il remplir, même partiellement, sa tâche s'il ne possédait pas des renseignements complets?

J'ai eu grand plaisir à entendre le très important discours que le distingué représentant de l'Egypte vient de prononcer. Je suis entièrement d'accord avec lui lorsqu'il déclare que nous devons renoncer à la défense unilatérale au profit de la sécurité collective. L'Article 43 de la Charte n'a d'ailleurs pas d'autre sens.

How can any country safely know to what extent it can demobilize its forces until it knows that, under Article 43, it will be provided with security by the collective efforts of the United Nations? And how can the Security Council or any State know to what extent the forces of a particular country ought to be demobilized until it has been settled what forces that country is obliged to provide for the purposes of collective security under the agreements which have to be made in virtue of Article 43 of the Charter? If we deal with this matter as the Soviet Union has asked us to do, not once, not twice, but many times, on the basis of Article 43, there is not a shadow of a doubt that the most urgent information is the information as to the troops stationed at home, because that is where the bulk of the troops are.

The Soviet Union did advance other reasons why information as to the presence of troops in foreign territories would be useful. Its delegation said, in rather veiled and general terms, that the presence of troops on foreign territory causes anxiety and ought to be clarified. Well, nobody can complain of that. Great Britain herself possesses no troops on foreign territory, except with the free and full consent of the State concerned. But the Soviet Union is quite right. There have been cases, cases in which the United Kingdom has had to make representations, where the troops of other States have been allowed to remain on foreign territory long after the date for their withdrawal, fixed by treaty, had gone by. By all means let us have this information as to where the troops of foreign countries are stationed outside their own territories. There is nothing in this resolution that will prevent it. There is nothing in the fourth paragraph of this resolution which will make that information less reliable.

I pause for a moment to remark that, so far as the United Kingdom is concerned, when that information is given, as it will be given, in time for 31 December of this year, it may turn out to be rather a damp squib. People will, I think, be surprised at the comparatively small number of British troops concerned in this matter. I say, "At the comparatively small number."

Mr. Molotov says that to give particulars of the troops at home, on home territory, will distract attention from the position in regard to foreign troops. Why should it? Why should it distract attention? Are the figures concerning the armies which are still in being in European countries so large that their size will shock the world? Is that it? Or is it that the figures for the British troops stationed outside their terri-

Comment un pays peut-il savoir de façon certaine jusqu'à quel point il peut démobiliser ses forces armées tant qu'il n'a pas l'assurance que les efforts collectifs des Nations Unies lui fourniront, comme l'a prévu l'Article 43, des garanties de sécurité? Et comment le Conseil de sécurité, ou un Etat peut-il savoir jusqu'à quel point les forces armées d'un pays déterminé devraient être démobilisées tant que n'aura pas été déterminé le contingent de forces armées que ce pays doit fournir pour le maintien de la sécurité collective, conformément aux accords dont l'Article 43 de la Charte prévoit la conclusion? Si nous devons traiter cette question en nous fondant sur l'Article 43—et c'est bien ce que, non pas seulement une ou deux fois, mais à maintes reprises, l'Union soviétique nous a demandé de faire—il n'y a pas l'ombre d'un doute que les renseignements les plus urgents sont ceux qui concernent les effectifs stationnés sur le territoire national, car c'est là que se trouve le gros des forces armées.

L'Union soviétique a invoqué, certes, d'autres arguments pour démontrer l'utilité de la communication de renseignements sur la présence de forces armées en territoire étranger. En termes voilés et en s'en tenant à des généralités, la délégation soviétique a dit que la présence de forces armées dans des territoires étrangers constitue une cause d'inquiétude et qu'une telle situation devrait être tirée au clair. Personne, je puis le dire, n'y verra de mal. La Grande-Bretagne, pour sa part, n'a pas de forces stationnées en dehors de son territoire si ce n'est avec le plein consentement librement accordé de l'Etat intéressé. Mais l'Union soviétique a parfaitement raison: il s'est produit des cas—qui ont d'ailleurs amené le Royaume-Uni à faire des représentations—où les forces armées d'autres Etats ont été maintenues sur certains territoires étrangers longtemps après la date fixée par le traité pour leur évacuation. Procurons-nous donc ces renseignements sur l'emplacement des forces armées stationnées hors du territoire national. Rien d'ailleurs dans la résolution ne s'y oppose. Rien dans son quatrième paragraphe ne peut avoir pour effet d'affaiblir la valeur de ces renseignements.

Je remarque, en passant, que lorsque ces informations sur les effectifs stationnés hors des frontières nationales seront données—et elles seront données par nous en temps voulu, c'est-à-dire avant le 31 décembre—cette révélation risque, pour ce qui est du Royaume-Uni, de faire long feu. On sera étonné, je crois, du nombre relativement faible des troupes britanniques entrant en ligne de compte. Je dis bien du "nombre relativement faible".

M. Molotov a déclaré qu'en donnant des précisions sur les forces armées stationnées à l'intérieur, on va détourner l'attention du problème des troupes stationnées hors du territoire national. Je ne vois vraiment pas pourquoi. Craint-on que le chiffre des forces armées qui existent encore en Europe soit tellement élevé que sa publication provoque de l'indignation dans le monde? Est-ce là la raison? Ou est-ce que le

tories are so small that they will shrink into complete insignificance compared with the armies which are being maintained within the territories of particular States? If these are not the reasons, why should publication of the figures in regard to both these matters distract attention the one from the other? Why should figures published in regard to home troops distract attention from figures published separately and distinctly, in answer to a distinct question under a separate category, and confuse the position about the others? The answer to that question is quite obvious. They could not.

Mr. Molotov said that the information about troops stationed at home would complicate the position in regard to troops abroad. Why should it? How can it? The information is quite separate. They are quite distinct things. They are things which are to be considered separately and answered separately. How can the answers about the one complicate the answers which must be given about the other? The answer to that question is the same. Of course they cannot.

Mr. Molotov then says that that information will hamper the information about foreign troops. How can it hamper it? An answer to one question does not hamper the answer to a separate question, a separate answer to a distinct question. How can it hamper it? Here are these four questions, all dealing with distinct matters. How can the one be more hampered by the other than the first is already hampered by the second and the second by the third?

Finally, said Mr. Molotov, obviously self-conscious and embarrassed by the fact that there is no sound reason at all for refusing this information, the information will not be of any use anyway, because it is information about troops, not about their armaments. That was the information for which the Soviet Union itself asked. It initiated this thing, which has apparently come back as a kind of boomerang.

The Soviet Union put down the first three paragraphs in this resolution. Read every one of them. It is information about troops, not about armaments. We have offered to that delegation exactly the same information in regard to home troops as has been asked for in regard to troops stationed outside their own territory. This information, limited as it is to the number of uniformed and armed personnel, will be useful. As Mr. Molotov said so well yesterday—and who can choose a better phrase, more pregnant with meaning than Mr. Molotov?—everybody knows that troops do not fight with their hands.

total des effectifs britanniques stationnés hors du territoire national est si faible qu'il apparaîtra dérisoire par comparaison avec les armées qui sont maintenues sur le territoire de certains Etats? Et si tel n'est pas le cas, en quoi la publication de chiffres concernant respectivement les deux catégories pourrait-elle détourner l'attention de l'une des catégories vers l'autre? Comment la publication des effectifs des troupes se trouvant sur le territoire national pourrait-elle détourner l'attention d'autres données publiées tout à fait à part, en réponse à une question distincte, sous une rubrique séparée, et, par là, jeter le trouble dans les esprits au sujet de ces données? La réponse est trop évidente: rien de tel ne pourrait se produire.

M. Molotov a dit que les renseignements sur les effectifs stationnés sur le territoire national viendraient compliquer la question des effectifs stationnés à l'étranger. Pourquoi et comment en serait-il ainsi? Pour chaque catégorie les chiffres seraient donnés séparément. Il s'agit d'éléments tout à fait distincts. Il s'agit de questions à envisager séparément et qui appellent des réponses distinctes. Comment pour les réponses à l'une des deux questions pourraient-elles compliquer les réponses à faire l'autre? La conclusion est toujours la même: c'est évidemment impossible.

M. Molotov a affirmé ensuite qu'une demande de renseignements sur les effectifs stationnés à l'intérieur va gêner pour obtenir des renseignements sur les effectifs stationnés au-dehors. Mais en quoi gênerait-elle? Répondre à une question ne gêne pas pour répondre à une autre question, si questions et réponses restent distinctes. Encore une fois où serait la gêne? Quatre questions sont prévues, se rapportant à quatre sujets différents. Comment admettre que telle d'entre elles gênerait plus telle autre que la seconde ne gêne déjà la première et la troisième ne gêne déjà la seconde?

M. Molotov, qui était visiblement mal à l'aise et embarrassé, parce qu'il n'y avait aucune raison valable pour refuser les informations prévues au paragraphe 4, a affirmé enfin que ces informations ne seraient d'aucune utilité parce qu'elles porteraient sur les effectifs et non sur les armements. C'est pourtant exactement ainsi que l'Union soviétique elle-même a posé la question. C'est l'Union soviétique qui a lancé cette proposition et elle semble se retourner maintenant contre son auteur, comme le ferait un "boomerang".

C'est la délégation soviétique qui a présenté les trois premiers points de la résolution. Relisons-les tous: il y est question d'informations sur les effectifs mais non sur les armements. Nous avons proposé à cette délégation d'ajouter pour les effectifs stationnés à l'intérieur exactement les mêmes renseignements que ceux qu'elle réclamait pour les effectifs stationnés à l'étranger. Bien que limitées à des totaux de personnel militaire en uniforme et sous les armes, ces informations seront utiles. Comme l'a si bien dit hier M. Molotov—et l'on sait toute la valeur des formules, si pleines de sens, de M. Molotov—

So we may assume that when these figures are given, they will be figures for troops armed with bayonets, with rifles, with the appropriate number of guns, tanks, and all the other mechanism which accompanies a modern army.

Mr. Vyshinski, who is a master of the lucid phrase, said only this morning that there are no armaments without effectives; there are no effectives without armaments. That was Mr. Vyshinski's own phrase this morning: "There are no armaments without effectives; there are no effectives without armaments." Therefore, when this information is provided, if it is said that there is an army corps here, or a division there, or a brigade somewhere else, one may assume, in Mr. Molotov's phrase, that it is not a bare-handed army corps; it is not a brigade without teeth. It is an army corps, a division or a brigade which will have the rifles and the field guns, the mortars and the tanks, which are appropriate to an army corps or a division or a brigade. There are no tremendous differences nowadays in these matters in different countries. The giving of this information, and its subsequent verification, is therefore a really important matter.

I agree with Mr. Parodi that we have a great opportunity now of contributing to a feeling of security and to a feeling of peace. There are few things — and every representative here will know that I am right — there are few things which cause greater anxiety and strain in the world today than the existence of large standing armies. You will all remember how the Nazi army of Germany caused strain and anxiety throughout the world. It remained, until the war, safe within its own frontiers; but you will recall that, although it remained in its home territory, it held the whole of Europe, and perhaps the whole of the world, in terror and dismay until the war began.

That is why disarmament is one of the most important things, I think, to contribute to a restoration of confidence between the nations of the world and to a feeling of peace and security among our peoples. That is why, even at this moment, the Political Committee is considering a resolution which, without waiting for any pacts or conventions, is going to call upon the nations of the world to begin, and begin now, the progressive and balanced demobilization of their forces. I have no doubt that that resolution will be adopted unanimously and with the applause of every member of the Committee.

The information to be submitted under paragraph 4 of the resolution before us will be most valuable in that connexion. It will form a standard, a useful standard, the only standard by which we can make sure that great nations are in fact carrying out what the Assembly will recommend, and are demobilizing their forces.

chacun sait que des soldats ne se battent pas avec leurs poings. Aussi pouvons-nous bien supposer que lorsqu'on nous donnera les chiffres demandés, ils se référeront à des forces armées de baïonnettes, de fusils, d'un nombre approprié de canons, de chars d'assaut et de tout l'armement qui va avec une armée moderne.

M. Vychinsky, ce maître de la formule lucide, a déclaré, ce matin même, qu'il n'y a pas d'armements sans effectifs, et *vice versa*. La formule que M. Vychinsky a employée ce matin était la suivante: "Il n'y a pas d'armements sans effectifs; il n'y a pas d'effectifs sans armements". Aussi bien, lorsque les renseignements seront fournis, s'ils indiquent qu'il y a un corps d'armée dans un endroit, une division dans un autre, ou une brigade dans un troisième, on pourra supposer, pour employer les termes dont s'est servi M. Molotov, qu'il ne s'agit pas d'un corps d'armée sans armes, ni d'une brigade sans moyens d'attaque. Il s'agira d'un corps d'armée, d'une division, ou d'une brigade pourvus des fusils, canons de campagne, mortiers et chars d'assaut constituant l'équipement normal d'un corps d'armée, d'une division ou d'une brigade. Il n'y a pas actuellement une telle différence à cet égard d'un pays à un autre. La communication de ces renseignements suivie de leur vérification garde donc toute son importance, qui est très grande.

D'accord avec M. Parodi, j'estime que nous avons devant nous une très belle occasion de contribuer à faire naître dans le monde une impression de paix et de sécurité. Peu de choses peuvent créer plus d'inquiétude et plus de tension dans le monde d'aujourd'hui que l'existence de grandes armées permanentes. C'est là une constatation qu'aucun de nos collègues ne songera à contester. Vous vous rappelez que l'existence de l'armée nazie allemande entretenait un état de tension et d'anxiété dans le monde. Jusqu'à la guerre cette armée est restée à l'abri derrière ses frontières, mais vous vous souvenez que, sans sortir de son territoire, elle a fait régner dans toute l'Europe, peut-être même dans le monde entier, une atmosphère de terreur et de panique, jusqu'à l'ouverture des hostilités.

Voilà pourquoi le désarmement est, je crois, un des moyens par lesquels nous contribuerons le plus à rétablir la confiance et la paix entre les nations et à faire renaître chez les peuples le sentiment de la sécurité. Voilà pourquoi la Commission politique examine, en ce moment même, une résolution qui, dès avant la conclusion de pactes ou de conventions, va inviter toutes les nations à procéder, sans plus tarder, à une démobilisation progressive et équilibrée de leurs forces. Je crois qu'il ne fait aucun doute que cette résolution soit adoptée à l'unanimité et d'enthousiasme par la Commission politique.

Les renseignements prévus par le paragraphe 4 de la résolution dont vous êtes saisis sont très importants à ce point de vue. Ce sont eux qui fourniront une base d'appréciation utile et même la seule pierre de touche qui permette de s'assurer qu'en fait les grandes nations se conforment aux recommandations que formulera l'Assemblée

One of the great causes of fear, anxiety, tension and strain will disappear when these vast armies, possibly in some cases increasing armies, in Europe are demobilized. At the moment, there is a fear and a belief—it may be an entirely erroneous and mistaken fear and belief—that these vast armies are being maintained. The existence of large armies in one country may be the result of a mistaken belief that large armies are being built up in another country, because these things often result from a kind of competition: one country builds up its army because it is afraid another country may be doing the same thing.

Let us bring this thing into the open. Let us turn on the lights, lift up the curtain, and open the doors so that everyone may see what is going on in all the countries of the world, so that we may get rid of these suspicions and difficulties which are bedeviling our relations.

I appeal to the representatives of the Soviet Union, our colleagues in this Assembly, at this time, when we appear to be coming closer to a mutual and confident understanding, when we are examining in great goodwill and happy and friendly co-operation the problem of general disarmament — I appeal to them not to create suspicion and fear, however much it may be justified, by pursuing a policy of isolation and secrecy in regard to this matter. I ask them to come along with us, with the United States, with France, with Great Britain, with every other Power in the world, and to disclose this information for the enlightenment and the confidence of the world.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Dr. Medved, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Dr. MEDVED (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The distinguished representative of the United States of America, Senator Connally, insisted several times on the fact that the resolution which we are now considering was adopted by a vote of thirty-four to seven, and that, according to him, this implied that the resolution has no substantial defects. The Ukrainian delegation was among the seven delegations which voted against the resolution, and if I speak now, it is to emphasize that the Ukrainian delegation, after the speeches which have been delivered here in the General Assembly during the examination of this resolution, is more than ever convinced that the position which it took was the right one and that this position was in accordance with the common interests of the United Nations.

I would like to remind you — this matter has often been referred to here; my distinguished colleague, the representative of France, has spoken very well on the subject — that on the

et démobilisent effectivement leurs forces armées. Avec la démobilisation en Europe de ces grandes armées qui, dans certains cas peut-être, sont en train de se renforcer, disparaîtra une cause majeure de peur, d'anxiété, de tension et de danger de rupture. A l'heure actuelle, certains sont effrayés à la pensée que de grandes armées sont toujours sur pied; peut-être se trompent-ils tout à fait et leurs craintes sont-elles vaines? L'existence, dans un pays donné, d'armées considérables peut avoir pour origine la conviction erronée qu'un autre pays organise des armées également importantes, car, en ces affaires, il y a souvent une sorte de course aux armements: par exemple, un pays accroît ses armées dans la crainte qu'un autre pays ne fasse la même chose.

Etalons les faits au grand jour. Faisons la lumière sur toute cette situation, soulevons les voiles, ouvrons les portes, de façon que chacun puisse voir ce qui se passe dans tous les pays du monde, que nous chassions ces soupçons et que nous aplanissions ces difficultés qui empoisonnent nos relations.

Je fais appel aux représentants de l'Union soviétique, nos collègues en cette Assemblée, en ce moment même où il semble que la perspective d'une compréhension mutuelle et confiante se rapproche, où nous examinons le problème du désarmement général dans un esprit de grande bonne volonté et de collaboration harmonieuse et amicale; je leur demande instamment d'éviter de faire naître, à tort ou à raison, la suspicion et la crainte en poursuivant une politique d'isolement et de mystère dans ce domaine. Je leur demande de venir se joindre à nous, aux États-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne, à toutes les autres puissances de l'univers, et de communiquer ces renseignements afin de rétablir, dans le monde, la clarté, la confiance.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au Dr Medved, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Dr MEDVED (République soviétique socialiste d'Ukraine) (*traduit du russe*): Le distingué délégué des États-Unis d'Amérique, le sénateur Connally, nous a rappelé plusieurs fois ici que la résolution que nous examinons en ce moment avait été adoptée par trente-quatre voix contre sept, ce qui signifie, selon lui, qu'elle est exempte de défauts majeurs. La délégation de l'Ukraine fait partie des sept délégations qui ont voté contre cette résolution. Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour affirmer qu'après les discours dont cette résolution a été l'objet à l'Assemblée générale, la délégation ukrainienne est plus convaincue que jamais qu'elle a pris une position juste et correspondant aux intérêts communs des Nations Unies.

Après bien d'autres orateurs, notamment après notre distingué collègue, le représentant de la France, qui a parlé en termes excellents, je me permets de rappeler ce dont il s'agit. Notre

agenda there was a very simple and extremely clear question concerning the presence of troops in non-enemy territories, concerning the presence of troops of certain Members of the United Nations in the territories of other Members of the United Nations — and strictly speaking, the First Committee had to pass a resolution on this question. Moreover, this question is a very important one, and in our opinion, all the countries of the world are interested in its being settled in the right way. This question worries public opinion throughout the world. This is perfectly natural.

It is true that, at a given time, troops entered the territories of various countries to fight for our common cause, the cause of the United Nations against the common foe, against the German fascist aggressors and the Japanese imperialists. All this is true. But the war ended a long time ago. Thus the necessity for the presence of these troops in the territories of countries, which are co-equal as Members of the United Nations, ceased to exist long ago. Yet the troops still remain in these territories. This situation arouses legitimate interest. It gives rise to the legitimate question why and for what purpose these troops are being maintained on the spot. As we know, this question is causing anxiety in the countries where the troops are stationed, and, as we learn from the world press, is arousing dissatisfaction among the inhabitants of various countries. This question is causing no less anxiety to the populations of countries bordering on the territories where foreign troops are stationed. It is causing a certain alarm amongst these populations also; in any case, it gives rise to the question why these troops should remain there so long, more than a year and a half after the end of the war.

We have been told that nobody need worry about this question, because we sent the troops there for a noble purpose, for the struggle against our common foes. This is true. But it is also true that the period of this struggle against the common foes has ended, as we know, in our common glorious victory. When we say that the war is over, we are told: "Our troops are stationed in these territories with the consent of the governments of the countries concerned and also in virtue of treaties concluded." It is assumed this answer should satisfy everybody. In reality, it merely intensifies the alarm and suspicion, as no one knows the nature of the written and unwritten treaties, the real purpose of these agreements. Since the real reason for such a lengthy maintenance of troops in foreign territories has not always been clear, and at present remains unknown, it is natural that this should give rise to the various conjectures and suspicions which are so often expressed in the press of the whole world.

Thus, the original praiseworthy reason for sending troops into foreign territories, into non-enemy territories, for the struggle against the

ordre du jour comportait une question fort simple et parfaitement claire, celle de la présence des forces armées sur des territoires non ennemis, celle de la présence des forces armées de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur le territoire d'autres Etats Membres de l'Organisation. C'est sur cette question que la Première Commission devait, à proprement parler, adopter une résolution. Il s'agit ici d'une question importante et tous les pays du globe sont intéressés à ce qu'elle reçoive une juste solution. Cette question inquiète l'opinion mondiale et c'est tout à fait naturel.

On a fait valoir, avec raison, que ces forces armées étaient entrées sur le territoire de divers pays pour y combattre pour la cause commune des Nations Unies, pour y lutter contre l'ennemi commun, les envahisseurs fascistes allemands et les impérialistes japonais. Tout cela est exact. Mais la guerre est depuis longtemps terminée. Par conséquent, la présence de forces armées sur des territoires étrangers, sur le territoire d'autres Membres, égaux en droits, des Nations Unies a perdu depuis longtemps sa raison d'être. Cependant, les troupes sont toujours là. Un tel état de choses intrigue à juste titre, et l'on se demande à bon droit pourquoi et dans quelle intention on maintient ces forces sur place. Cette situation inquiète, on le sait, les populations des pays où stationnent ces troupes et, dans certains pays, comme nous l'apprend la presse mondiale, elle provoque un mécontentement chez les habitants. Cette même question n'inquiète pas moins les populations des pays voisins de ceux où stationnent les troupes étrangères. Ces populations en conçoivent, elles aussi, une certaine inquiétude; elles se demandent, tout au moins, pourquoi ces troupes sont encore là, plus d'un an et demi après la fin de la guerre.

On nous assure que cette situation ne peut inquiéter qui que ce soit; car c'est pour une noble cause que ces troupes ont été envoyées: il s'agissait de combattre nos ennemis communs. C'est exact, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que, comme chacun sait, notre commune et glorieuse victoire est venue mettre un terme à ce combat. Lorsque nous disons que la guerre est terminée, on nous répond: nos troupes sont là avec l'autorisation des Gouvernements locaux et même en vertu de traités. On croit ainsi rassurer tout le monde. En réalité, une telle réponse ne fait qu'ajouter à l'inquiétude et aux suspicions, étant donné que nul ne connaît la nature, ni le but réel de ces traités ou accords écrits ou non écrits.

Comme la raison véritable pour laquelle ces troupes s'attardent aussi longtemps sur des territoires étrangers n'est pas toujours claire et qu'elle reste même inconnue, il n'est que trop naturel que cette incertitude fasse naître des hypothèses et des suspicions de toutes sortes, dont la presse du monde entier s'est si souvent faite l'écho.

La noblesse du but qu'on se proposait naguère en introduisant des troupes sur des territoires étrangers, sur des territoires non ennemis ne

common enemy cannot divert our attention from the fact that these troops have stayed in foreign territories too long. It is therefore perfectly proper and natural to take an interest in the whereabouts of these troops and in their number, and the Soviet Government and the Soviet delegation were fully justified in submitting this question to the consideration of the United Nations.

I must point out that both here and in the First Committee I noted many times that Senator Connally, instead of giving an answer on the substance of this question, would switch off to home territories. This made a rather painful impression on me, because I am accustomed to distinguish between my own territory and foreign territory. It seems to me that this confusion between foreign territory and home territory only complicates the issue. We have heard repeated dozens of times the words "at home, at home." In that connexion also, fairly obvious hints referred to the armed forces of the Soviet Union and to its infantry. There has been talk of vast infantry, great infantry, tremendous infantry, marching infantry, land forces, land troops—the question was repeated in every possible way.

On this question I feel obliged to say the following. Firstly, the marching infantry, the vast infantry, the powerful infantry was created during the war against the German fascist aggressors for the purpose of fighting for a righteous cause, for the common cause of our United Nations. And if I speak of the delegation which I represent and the people whom I represent, it is to say that the people of my country, the people of the Soviet Ukraine, will be eternally grateful to this great infantry, this marching infantry, which freed our country from the German fascist aggressors, and which saved millions of lives in my country. That is why I cannot sympathize with the irony that is being expressed in regard to an army which brought salvation in the past war, and which played a decisive part in the struggle against the German fascist aggressors. We are indeed fortunate that the Soviet Union was able to create such a good army. I must say that all the oratorical methods employed by Mr. Connally give me the impression that his clear purpose is to divert our attention from the extremely important question of the presence of the troops of certain Members of the United Nations in the territories of other States Members of the United Nations.

That is the question we are now settling, and it would seem to be right and proper, as justice demands, that we should discuss this matter. But if Mr. Connally insists upon obtaining information regarding all troops, I have not heard, either here or in the First Committee, that anyone is unwilling to provide this information. Mr. Connally's assertions that someone is unwilling to give information on troops are completely

saurait distraire notre attention du fait que ces troupes restent trop longtemps sur ces territoires étrangers. Il est donc parfaitement opportun, parfaitement naturel de s'intéresser aux lieux de stationnement et à l'effectif de ces troupes. Le Gouvernement et la délégation soviétiques ont eu pleinement raison de porter cette affaire devant l'Organisation des Nations Unies.

Je dois dire qu'à la Première Commission et ici même, j'ai observé à maintes reprises, que le sénateur Connally, au lieu de répondre sur le fond de la question, parlait des troupes stationnées sur le territoire national des États. Cela m'a fait une impression assez pénible, parce que j'ai l'habitude de faire une distinction entre le territoire national et les territoires étrangers. Il me semble qu'en mélangeant ainsi les territoires étrangers avec le territoire national, on ne fait qu'embrouiller l'affaire. Nous avons entendu, ici, des dizaines de fois les mots *at home, at home*, ce qui veut dire "chez nous." On a fait en même temps des allusions assez nettes aux forces armées de l'Union soviétique et à son infanterie. On a répété: une grande infanterie, une forte infanterie, une immense infanterie, une infanterie en marche, des forces terrestres, des troupes de terre. On a dit cela sur tous les tons.

A ce propos je dois déclarer ceci: tout d'abord, cette infanterie en marche, cette grande infanterie, cette puissante infanterie a été créée au cours de la guerre contre les agresseurs fascistes allemands, dans l'intérêt de la lutte pour une cause juste, pour notre cause à tous, pour les Nations Unies. Ensuite, parlant au nom de la délégation que je représente et du peuple que je représente, je dois dire que le peuple de mon pays, le peuple de l'Ukraine soviétique restera à jamais reconnaissant à cette grande infanterie, à cette infanterie en marche, qui a libéré notre partie des agresseurs fascistes allemands et qui a sauvé des millions de vies dans mon pays. Voilà pourquoi il ne m'est pas possible d'approuver le ton d'ironie qu'on prend pour parler d'une armée qui a sauvé la situation dans la dernière guerre et qui a joué un rôle décisif dans la lutte contre les agresseurs fascistes allemands. C'est un bonheur pour nous que l'Union soviétique ait su créer une si bonne armée. Je dois dire que tous ces procédés oratoires auxquels recourt M. Connally me donnent l'impression qu'il désire très nettement distraire notre attention d'une question capitale, celle du stationnement des troupes de certains États Membres des Nations Unies sur le territoire d'autres États Membres des Nations Unies.

Du moment que c'est cette question que nous avons à résoudre maintenant, il me semble qu'il vaudrait mieux ne pas parler d'autre chose; ce serait aussi plus conforme à la justice. M. Connally insiste pour que les informations à fournir portent sur toutes les forces armées. Pour ma part, je n'ai entendu personne, ni à la Première Commission ni à l'Assemblée, se refuser à fournir de tels renseignements. L'affirmation de

unjustified. None of us has heard any such statement.

What is the question? It has been proposed that, if there is to be any talk about troops in the interests of security, if information is required for this purpose, this information should be given simultaneously with information on armaments, and I think this is absolutely right. Many here have said that a soldier without armaments means nothing, also that armaments without soldiers mean nothing. Therefore the demand that information on armaments should be submitted at the same time is quite appropriate. But it is just at this point that Mr. Connally tells us that this demand has nothing to do with the matter; he tries to evade answering the question whether the delegation of the United States intends to give information on armaments. We have heard no answer on the substance of this question in spite of the fact that it has been asked dozens of times in the First Committee. I think Mr. Connally evades giving an answer to this question because he realizes quite well that, at the existing level of military technical development, armed forces not fully equipped technically are of no value. The important thing is not only the number of soldiers, but the number of warships, the number of aeroplanes, the number of tanks, the existence and number of atomic bombs, rockets and other armaments.

Allow me to give you a few simple examples. Talking about infantry, it is well known that at Hiroshima in Japan the town was annihilated, together with its entire population, before the arrival of a single infantryman. The important thing, therefore, is not this great marching infantry. Evidently, it is possible to annihilate a town, to destroy civilian populations, without a large infantry. I will give you another example. Many towns in England were destroyed and considerable numbers of the population were killed—and we express now and have always expressed our sympathy with the United Kingdom—but not a single infantryman set foot on English soil. Therefore the importance does not lie in these land forces.

Mr. Connally has turned out to be a great specialist on land forces. This is apparent from his speeches. It is a very good thing. We are very glad there are such great specialists on land forces amongst the delegations, but it would be better if he had also something to say about navies, air forces, and other types of armament. This would enlarge the scope of our knowledge, and from this broader standpoint it would be easier for us to settle the question. I will give you an example; I will remind you that if Allied forces made a very successful landing in Europe, they were helped by the existence

M. Connally, selon laquelle certain ne voudraient pas donner de renseignements sur leurs forces armées, est absolument gratuite. Aucun de nous n'a entendu qui que ce soit parler dans ce sens.

De quoi s'agit-il donc? On nous a proposé ceci: puisque, dans l'intérêt de la sécurité nous sommes amenés à aborder la question des forces armées et à fournir des informations à ce sujet, il faut que ces informations portent également sur les armements. J'estime que cette proposition est parfaitement logique. De nombreux orateurs ont dit ici qu'à lui seul, et sans armement, le soldat n'est rien, de même que l'armement n'est rien sans le soldat. Donc, lorsque certains demandent que les informations sur l'armement soient fournies en même temps que les renseignements concernant les effectifs, cette exigence est tout à fait justifiée. Mais c'est là que M. Connally vient nous déclarer que cette demande n'a pas de rapport avec la question; il s'ingénie à ne pas répondre à la question de savoir si la délégation des Etats-Unis d'Amérique a l'intention de fournir des informations sur les armements. En fait, nous n'avons encore reçu aucune réponse à cette question, bien qu'elle ait été posée des dizaines de fois à cette même Première Commission. J'estime que si M. Connally évite de prendre position sur cette question, c'est qu'il comprend parfaitement qu'étant donné les progrès techniques réalisés dans la domaine militaire, les troupes dépourvues d'équipement technique n'ont aucune valeur. Ce qui compte, ce n'est pas seulement le nombre des soldats, c'est le nombre des navires de guerre, des avions, des chars de combat, c'est la possession et le nombre de bombes atomiques, de projectiles à réaction et d'autres armes.

Me permettez-vous de citer des exemples très simples? Puisqu'on a parlé d'infanterie, se souvient-on qu'avant l'apparition d'un seul fantassin à Hiroshima, au Japon, la ville entière avait cessé d'exister avec toute sa population? L'important n'est donc pas d'avoir cette grande infanterie en marche. Il est clair qu'on peut raser une ville et anéantir toute une population sans posséder de grande infanterie. Autre exemple: de nombreuses villes d'Angleterre ont été détruites, un nombre considérable d'habitants ont péri—nous avons toujours témoigné notre sympathie au Royaume-Uni pour ces pertes—pourtant aucun fantassin étranger n'a foulé le sol anglais. Ce qui compte donc, ce ne sont pas ces fameuses forces de terre.

M. Connally s'est révélé ici comme un grand spécialiste des forces de terre. Ses interventions en témoignent. C'est fort bien. Nous sommes très heureux qu'il y ait, parmi les représentants, des spécialistes aussi éminents pour les forces de terre, mais il vaudrait peut-être mieux que M. Connally nous parlât également de la marine, de l'aviation et d'autres armements; cela étendrait nos connaissances; établis sur des positions ainsi élargies, nous serions mieux placés pour résoudre cette question. Je vais citer un autre exemple. Souvenez-vous que si le débarquement des troupes alliées en Europe a été couronné de

of a large number of ships, and by an efficient air force. Infantry alone, without these ships, without the air force, could not have landed successfully. Therefore, if we have in mind real security, upon which Senator Connally so much insists, and on which there seems to be no divergence, because we all want real security—if we have in mind complete security, of which Sir Hartley Shawcross also spoke, we must have in mind not only, and not so much, the existence of troops as the existence of armaments. That is the substance of the question.

It is well known that no other country can put as many soldiers in the field as China; potentially, China has the largest infantry in the world, and we also know that the Chinese are brave soldiers; but they had no arms when they were attacked by Japan, and we know to what this led. In my view, this is yet another proof that the correct solution to this problem is as follows: the question of troops on foreign territories should be settled now. The next question to be settled is that of the reduction of armaments, and among the questions regarding armies there will probably be this question of reducing armies and reducing armaments, and at that time this information will be required. I have also heard Mr. Connally say many times: "We are concealing nothing," but who is it who is concealing something?

I must give you some information on this subject. At a meeting of the First Committee, the representative of the Soviet Union, the head of the delegation, the Foreign Minister, Mr. Viacheslav Molotov, stated in which countries Soviet troops were stationed. The representative of France made a similar statement, and so did the representative of China, but we have heard nothing of this kind from the representative of the United States of America. That is why I want it to be perfectly clear who is doing the concealing. Who is concealing troops? If you are not concealing them, instead of assuring us from this tribune that you are concealing nothing, you can simply tell us where your troops are stationed, on what territories, how long they will remain there; then it will be quite clear to us that you are indeed not evading this question.

I do not think that hand-clapping at the tribune and other gestures and attitudes can be regarded as sufficient information. It will be adequate information if we are told: in such and such a country we have so many troops; in this other country we have so many troops; we shall keep them there for such and such a period, and in time we shall withdraw them. That will be adequate information. But all this hand-clapping and banging on the table is inadequate information in the opinion of the Ukrainian delegation.

succès, c'est que ces troupes ont bénéficié du concours d'une flotte nombreuse et d'une bonne aviation. Si les Alliés n'avaient eu que leur infanterie, sans flotte ni aviation, le débarquement n'aurait jamais pu s'opérer avec autant de succès. Par conséquent, si l'on cherche la vraie sécurité — c'est là-dessus qu'insiste le sénateur Connally et il n'y a d'ailleurs aucune divergence sur ce point, puisque tout le monde désire cette sécurité — si l'on recherche, dis-je, la sécurité totale, dont Sir Hartley Shawcross a parlé lui aussi, il faut penser non pas tant aux troupes qu'aux armements. Le fond de la question est là.

On sait qu'aucun pays ne peut mettre en ligne autant de soldats que la Chine. La Chine peut avoir la plus grande infanterie du monde; les Chinois sont de vaillants soldats, on le sait aussi, mais ils n'avaient pas d'armes lorsque le Japon les avait attaqués et nous savons ce qu'il en est résulté. Cet exemple nous indique à nouveau la voie à suivre: la question à résoudre dès maintenant est la question des forces armées stationnant sur des territoires étrangers; celle que nous aurons à régler ensuite concerne la réduction des armements; alors, parmi les questions relatives aux forces armées figurera probablement celle de la réduction des effectifs et des armements. C'est à ce moment-là que nous aurons besoin d'informations. J'ai entendu M. Connally répéter pour la dixième fois: nous autres, nous ne dissimulons rien; mais qui est donc celui qui dissimule quelque chose?

Dans cet ordre d'idées, je dois vous rappeler une chose. Au cours de la séance de la Première Commission, le chef de la délégation soviétique, notre Ministre des Affaires étrangères, M. Viatcheslav Molotov, a énuméré les pays dans lesquels se trouvaient les forces soviétiques. Le délégué de la France et le représentant de la Chine ont fait de même pour leurs forces armées, mais nous n'avons rien entendu de pareil de la part du représentant des États-Unis. C'est pourquoi je veux que soit clairement établi qui sont ceux qui dissimulent quelque chose. Qui est-ce qui dissimule ses troupes? S'il est vrai que vous ne cachez rien, vous pourriez, au lieu de prodiguer des protestations du haut de cette tribune, nous indiquer simplement sur quels territoires se trouvent vos forces armées et pendant combien de temps elles y resteront encore. C'est alors qu'il apparaîtra clairement que vous ne nous dissimulez vraiment rien dans ce domaine.

Je ne pense pas qu'on puisse considérer comme des renseignements suffisants les applaudissements à la tribune, ou tels autres gestes et attitudes oratoires. Pour fournir des informations qui soient suffisantes, il faut dire: dans tel pays nous avons tant de troupes; dans tel autre nous en avons tant; nous maintiendrons ces troupes pendant telle période et nous les retirerons de ces pays le moment venu. Voilà ce que nous considérons comme des renseignements suffisants. Quant aux applaudissements, aux coups de poings sur la table, ce sont, de l'avis de la délégation de l'Ukraine, des renseignements insuffisants.

The Ukrainian delegation was among the seven delegations which voted against the resolution. We are convinced that information on troops in general, without information on armaments, is of little value. The Ukrainian delegation, to-day as before, will support the proposal that, when we decide the question of submitting information on troops, we should also require information on all types of armaments, on navies, aircraft, atomic bombs, tanks, aeroplanes etc., including ordinary weapons and weapons for the mass destruction of human beings. This is the only right way to settle the question.

As for the problem with which we are dealing, we consider that the only right solution would be to avoid complicating or confusing the issue, and to reach a decision on the question which we have on the agenda, that is, the question of the presence of troops of certain States Members of the United Nations in the territories of other co-equal States Members of the United Nations. This would be the correct solution of the problem, and would be in keeping with our common interests and with our common aspiration towards mutual understanding and real peace and security.

The PRESIDENT (*translated from French*): I propose that the Assembly suspend the discussion and resume it this evening at 8.15.

Mr. CONNALLY (United States of America): May I make an inquiry? Are we to vote tonight? There are so few members here. Is the purpose to vote at 8.15 tonight after Mr. Vyshinski has spoken?

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall see what the situation is this evening; but I should like to remind delegations that it is their duty to be represented at meetings of the General Assembly.

Mr. CONNALLY (United States of America): It is the duty of the members to be here, of course, but it is the duty of those who are here to try to get the real views of the entire organization and not to depend upon a handful of votes.

The PRESIDENT (*translated from French*): I have just said that we shall examine the situation this evening. If I see that there is an insufficient number of representatives present, I shall make a proposal. But let us avoid giving the impression that we are not going to vote. If we do this, no one will attend the meeting. We shall therefore resume the discussion at this evening's meeting.

The meeting rose at 7.15 p.m.

La délégation de l'Ukraine figure parmi les sept délégations qui ont voté contre la résolution. Nous sommes convaincus que les renseignements qu'on donnerait sur les forces armées sans fournir d'informations sur les armements n'auraient que peu de valeur. Aujourd'hui comme par le passé, la délégation de l'Ukraine est prête à appuyer toute proposition tendant à ce qu'au moment où il s'agira de résoudre la question des renseignements à fournir sur les forces armées, on exige des informations sur tous les genres d'armement, sur les marines de guerre, sur les forces aériennes, sur les armes atomiques, sur les chars de combat, sur les avions, etc., c'est-à-dire sur les armes ordinaires aussi bien que sur les engins de destruction massive. Cette solution de la question est la seule juste.

Quant au problème dont nous sommes saisis en ce moment, la délégation de l'Ukraine estime que nous ne pourrions le résoudre qu'en évitant de compliquer ou d'embrouiller la question inscrite à l'ordre du jour, c'est-à-dire la question de la présence des troupes de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur le territoire d'autres Etats Membres, égaux en droits, des Nations Unies. Voilà la bonne solution, voilà la solution qui répond le mieux à nos intérêts communs et à notre désir commun de parvenir à une compréhension réciproque, à une paix et une sécurité véritables.

Le PRÉSIDENT: Je propose à l'Assemblée de suspendre la discussion et de la reprendre ce soir à 20 h. 15.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir, Monsieur le Président, si vous avez l'intention de faire procéder à un vote à la séance de ce soir à 8 h. 15, après que M. Vychinski aura pris la parole. Permettez-moi de vous faire observer qu'il y a bien peu de Membres présents.

Le PRÉSIDENT: Nous verrons quelle sera la situation ce soir, mais je rappelle aux délégations que leur devoir est de se faire représenter aux séances de l'Assemblée générale.

M. CONNALLY (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il est, évidemment, du devoir des membres d'assister aux séances de l'Assemblée, mais ceux qui sont présents ont aussi le devoir de s'efforcer de connaître ce que pensent les représentants de tous les Membres des Nations Unies, et de ne pas s'en remettre à des décisions obtenues avec un petit nombre de votants.

Le PRÉSIDENT: Je viens de dire que nous examinerions la situation ce soir. Si je m'aperçois que le nombre des représentants présents est insuffisant, je vous ferai une proposition. Mais gardons-nous de laisser entendre que nous ne procéderons pas au vote. Si nous le faisons, nous risquerions que personne ne vînt à la séance. Nous reprendrons donc la discussion à la séance de ce soir.

La séance est levée à 19 h. 15.